

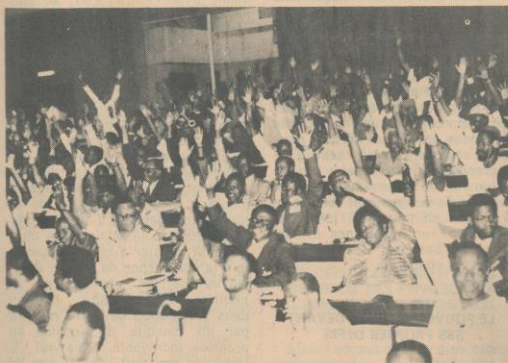
LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

46ème année — numéro 572

20 Mars 1992 — 100 Francs CFA

LE POUVOIR FACE A SES ENGAGEMENTS : LES ACTES DOIVENT SUIVRE LES PROMESSES



Les lendemains de la Conférence Nationale et l'avènement du Renouveau démocratique ont suscité beaucoup d'espairs, peut-être même trop d'espairs, au sein de l'opinion publique, des espoirs fort légitimes sans doute qui étaient à la mesure des attentes du peuple et des promesses faites et réitérées depuis le Gouvernement de transition jusqu'à ce jour.

Certes, il est dans la nature des hommes politiques, fussent-ils de vrais démocrates, de faire des promesses, de présenter un tableau optimiste de la situation pour amadouer l'opinion publique en lui faisant miroiter des lendemains meilleurs et toutes sortes de merveilles. Mais le plus difficile est de pouvoir tenir ses promesses et d'honorer ses engagements. Et c'est justement là le hic puisque, entre le verbe et l'acte, entre les mots et les choses, il y a un grand fossé que les responsables de l'Etat n'arrivent pas toujours à combler ou, les élections passées,

ils ne se soucient plus guère de respecter leur parole.

Au Bénin, tout le monde s'accordera à reconnaître tout de même que l'expectative a déjà suffisamment duré pour un peuple qui attend depuis plus d'un an de connaître officiellement, par exemple, les noms des pilliers de l'économie nationale. Comme aussi, le commun des Béninois était loin d'imaginer que la chasse aux faux diplômés saluée par tous resterait aussi longtemps à l'étape de projet, ou que la Conférence économique, promise dans un certain contexte de crise sociale en septembre 1991, ne ferait pratiquement plus parler d'elle.

Nombreux sont les Béninois qui ont eu assurément tort de croire

(Lire la suite à la page 2)



L'ETAT ET LA QUESTION DE LANGUE

JEAN-PAUL II SUR L'ILE
DE GOREE

**PARDON POUR LE
« HONTEUX COMMERCE »
DES ESCLAVES**

(Lire nos informations en page 9)

A L'ECOUTE DU PAPE



UN GRAND BESOIN DE SAGESSE

« ... La paix est menacée là où le bien-être intégral de la personne humaine n'est pas reconnu, promu, sauvegardé ; là où des êtres humains ne sont pas respectés dans leur dignité et leur valeur uniques ; là où ils sont subordonnés à des intérêts préconçus et à l'ambition du pouvoir sous toutes ses formes ; là où les pauvres sont exploités par les riches, les faibles par les forts, les simples par les gens habiles et sans scrupule. La paix est menacée là où la personne humaine est victime du progrès scientifique et technologique au lieu d'être la bénéficiaire des possibilités merveilleuses offertes par le progrès et le développement authentiques que l'homme tire de l'univers. La paix est menacée par les événements : mais ces événements eux-mêmes reflètent les causes profondes qui sont étroitement liées à l'attitude du cœur humain.

Il y a un grand besoin de repenser les politiques et les priorités de base. En cette époque de l'histoire, on a un grand besoin de sagesse. On a de moins en moins de possibilité de miser sur le bien-être de la famille humaine. La seule option est un dialogue sincère et une collaboration réciproque, pour la construction d'un ordre plus juste dans le monde.

Séoul, 4 mai 1984.

(Lire nos informations en page 6)

LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE



DE QUOI DORMIR DEBOUT

Dans un article intitulé « L'ombre de la Société Aiglon sur la SONAPRA » publié dans son numéro 431 du 10 mars 1992, le quotidien national « La Nation », relate l'opération de cession par la SONAPRA à la Société « Aiglon » du surplus de coton de la campagne 1991-1992. La relation des faits laisse penser que la manière d'aggraver est loin de refléter le nouvel esprit de transparence, de rigueur et donc de moralisation, prôné à cor et à cri, qui doit nous inspirer et qui, malheureusement, ne se traduit pas souvent dans les actes.

Rappelons brièvement les faits. La production de coton graine a atteint, dans notre pays, un niveau record pour la campagne 1991-1992 : elle a atteint 186.000 tonnes excédant ainsi la capacité d'égrenage de nos usines qui est, dans la meilleure des hypothèses, de 140.000 tonnes. D'où la sage décision de vendre en l'état une partie du surplus, 5.000 à 15.000 tonnes. Un appel d'offre a été lancé en direction des seuls vendeurs agréés de coton fibre tant béninois qu'étrangers au prix de référence de 110 F CFA le kg bord champ.

Les offres auraient été les suivantes :

- Société Aiglon de M. Kagnassy
60 F CFA le kg
- Adéossi et Fils
100 F CFA le kg
- COPACO
74 F CFA le kg
- DEVCO
75 F CFA le kg.

« Dans une deuxième consultation faite dans le but de mieux préciser les contraintes de la SONAPRA, notamment en ce qui concerne l'enlèvement à partir des usines du coton graine pour éviter le désordre », la SONAPRA a contre-offert à 95 F CFA le kg départ usine ».

Les nouvelles offres se seraient présentées comme suit :

- Adéossi et Fils
70 F CFA le kg

(Lire la suite à la page 10)

LE POUVOIR FACE A SES ENGAGEMENTS : LES ACTES DOIVENT SUIVRE LES PROMESSES

(suite de la première page)

que le Gouvernement du Renouveau démocratique ferait des miracles, qu'il n'administrerait pas au peuple une certaine dose de démagogie, cette vieille drogue politique qui semble, malgré tout, avoir encore de beaux jours devant lui. Et pourtant, nos valeurs traditionnelles profondes enseignent, prescrivent et proclament la vertu du respect de la parole donnée. Hélas ! il n'en est rien. Même le défi de la transparence que nous nous sommes librement lancé depuis la Conférence des Forces vives de la Nation semble être loin d'avoir résisté aux assauts sorniois mais impétueux des magouilleurs et des profiteurs pour être réduit à un simple et vulgaire slogan dans une société où la vérité, la franchise, l'honnêteté et la droiture sont devenues des qualités exceptionnelles, rarissimes.

ENCORE MOINS DE VOLONTE QUE DE MOYENS

Le plus grave est que presque toute une société ait tendance à se complaire dans une sorte de « clair-obscur » de farniente, de lassitude, de fatalisme trompeurs à cause de décisions espérées mais jamais prises : par exemple la moralisation de la vie publique nationale qui tarde à porter ses fruits et qui ne parvient même plus à émouvoir les plus naïfs et les plus crédules. Alors, il s'ensuit, dans le meilleur des cas, une fracture entre le peuple et ses dirigeants, entre les gouvernés et les gouvernants. Et s'il en résulte déception, désaffection et désillusion pour les premiers, les seconds risquent aussi d'y laisser leur crédibilité, leur popularité et même leur respectabilité.

C'est dire que, quel que soit le domaine où l'on se trouve, rien de durable et de sérieux ne peut se faire sans un minimum de confiance entre les hommes en général, mais aussi entre les hommes et les institutions. Autrement, nous perdrons toute raison de nous prévaloir de la Démocratie et de la Transparence. D'ailleurs, là-dessus, le peuple n'est pas dupe. Car, à force d'être abreuvé de promesses sans lendemain, il finira par savoir malheureusement que la Démocratie ne met pas irrémédiablement le peuple à l'abri des combines, de la démagogie, du mensonge, et même de la fourberie et de la rapine. La démagogie étant perçue comme une donnée constante du discours politique sous toutes les latitudes, notre vrai mérite aurait été d'inventer une nouvelle manière de faire la politique, une manière positive et plus honorable d'être politicien et de ser-

vir réellement les intérêts collectifs tout en disant haut et fort la vérité et en pratiquant toujours et partout l'équité, le partage impartial des droits et des devoirs.

Ce n'est pas sans peine que le peuple béninois constate que parfois le gouvernement dit sans faire, donne des assurances sur un ton ferme et prend des engagements urbi et orbi sans pour autant se résoudre à les honorer. Ce qui, à bien d'égards et pour certains, dénote un manque de considération vis-à-vis d'un peuple qui a besoin non de déclarations de bonnes intentions professées à profusion par des hommes politiques mais plutôt de choses concrètes. Ce qu'il nous faut c'est une volonté réelle d'entreprendre et de réussir, de la bonne foi, de la persévérance, de l'ardeur, de la rigueur et surtout de la justice en tant que juste appréciation, reconnaissance et respect des besoins, des droits et mérite de chacun.

LE POUVOIR RECULE DEVANT SES PROPRES DEFIS

Dans les conditions actuelles, la sagesse conseillerait de se garder d'aller trop loin dans certains engagements et promesses à l'égard du peuple qui a, avant tout, de la mémoire et qui attend également beaucoup, peut-être beaucoup trop de ses dirigeants. Il y a donc évidemment un risque à vouloir forcer la sympathie, à vouloir arracher l'estime d'un peuple exigeant et soupçonneux par le subterfuge de promesses myrifiées. En réalité les temps ont changé autant que les hommes devenus malgré eux, des « incrédules ». A preuve, l'opinion publique béninoise sait désormais qu'on lui a trop souvent menti dans le passé comme aujourd'hui au sujet de certaines questions pourtant très sérieuses comme la tenue de la Conférence économique annoncée par le Chef de l'Etat lui-même dans son discours à la Nation du 19 septembre 1991. Certains syndicalistes frondeurs avaient menacé d'adopter la politique de la chaise vide, mais sont-ils l'appréhension de la contradiction et la peur d'affronter des adversaires politiques et économiques qui ont fait reculer le pouvoir ? Un pouvoir apparemment invulnérable, conscient peut-être de ses limites dans un rapport de forces, mais qui ne manque certainement pas d'arguments solides pour convaincre, sinon pour confondre, à cette table-ronde économique, des interlocuteurs prêts à l'accuser de tous les péchés d'Israël. Aussi, le gouvernement n'a-t-il pas perdu de vue que ses interlocuteurs iront aussi loin qu'ils le pourront dans leurs exigences pour tenter d'obtenir la remise

en cause de certaines options fondamentales, comme, par exemple, le « Programme d'Ajustement Structurel » incontournable pour le pouvoir et jugé suicidaire par les forces sociales. Dans une telle logique, on comprend mal que le gouvernement, qui entend défendre ses positions, paraisse aujourd'hui réticent à s'engager dans un tel débat clarificateur, et donne l'impression, par son attermolement, de refuser le risque d'être battu sur son propre terrain et condamné à reculer et même à se dédire.

Et pourtant, le plus important dans cette affaire est moins de se porter des coups que de décider pour le bien de la Nation. Un peu comme aussi dans le cas du dossier relatif à la vérification des diplômes auquel beaucoup de citoyens commencent à ne plus croire depuis que le Ministre en charge dudit dossier a créé le scandale à la conférence de presse du 31 janvier dernier en essayant de justifier l'immobilisme observé dans l'exécution de cette mission par un manque de locaux appropriés. Incroyable mais vrai ! Et lorsqu'on sait tout l'espoir que les Béninois ont placé dans la réussite de cette opération, ne serait-ce que pour différer l'échéance, atténuer les effets néfastes des départs ciblés et réduire le nombre des agents ciblés, on imagine bien ce que peut être l'état d'esprit général en ce moment chez les fonctionnaires. Aussi, serait-il tenté de dire que le gouvernement du Renouveau n'est pas encore parvenu à la hauteur de ses propres défis et de sa charge d'autant qu'il a du mal à répondre aux sollicitations et aux besoins populaires.

MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE : UNE COPIE PRESQUE... BLANCHE

Mais alors, que dire du dossier CISSE dont on attend le jugement depuis des mois. Ou en sommes-nous donc de cette épineuse affaire ? Vraisemblablement, il s'agit d'un mystère que la Justice béninoise semble entretenir autour de cette ténébreuse affaire, aux ramifications nombreuses, alors que le Président Nicéphore Dieudonné Soglo lui-même est passé à côté de la vérité le 31 janvier dernier en annonçant aux journalistes que ce procès aurait lieu courant février. Ce qui est en tout cas désormais sûr, c'est que ce fameux mois de février a lui aussi trahi les espoirs de l'opinion publique, puisqu'en fait de procès, il n'y en a pas eu et nous voici déjà à la mi-mars. Alors, Parole de Président ! ? Que faut-il en penser en définitive ? A-t-on menti au Chef de l'Etat ? S'est-il trompé ? A-t-il

mal compris ? Ou alors, aurait-il cédé comme tous les humains, à la tentation de faire un peu d'épate, d'esbrouffe pour les besoins de la cause, c'est-à-dire pour amadouer, faire plaisir au peuple ? Non, nous nous refusons de croire que le gouvernement continuera à jouer si maladroitement au risque de perdre définitivement la face dans un dossier aussi complexe, sensible et délicat que celui de la moralisation de la vie publique où presque tout reste à faire. Pour notre part, nous savons qu'on dit souvent que la Justice est une Dame digne et sereine mais on oublie qu'elle a ses lenteurs, sages ou insupportables, ses attermolements utiles ou superfétatoires et que malheureusement elle ne sait pas toujours résister à certains arguments. Il faut l'aider à se hisser et à se maintenir à la hauteur de sa fonction. Il ne serait pas convenable encore moins glorieux qu'après près de 24 mois consacrés à une gestion démocratique des affaires de l'Etat béninois, le gouvernement qui est passé par une longue phase de rodage que constitue la transition, se retrouve pratiquement encore aujourd'hui devant une copie presque... blanche, du moins, en ce qui concerne la moralisation de la vie publique. Car rien de bien concret ne semble avoir été fait ; et la dénonciation, encore moins le procès des pilliers de l'économie nationale, la restitution des fonds frauduleusement accaparés et le plus souvent transférés dans les paradis fiscaux d'Europe et d'ailleurs, traînent toujours. Le peuple béninois déjà à bout de patience et de confiance sait et murmure que l'essentiel a été perdu sinon sacrifié sur l'autel de la « haute politique » et qu'il n'aura pas le procès dont il a tant rêvé. Mais il continue d'espérer, alors attendons toujours de voir jusqu'où ira le pouvoir et de quoi sera capable notre appareil judiciaire. Pour avoir déjà assez attendu, nous ne perdons plus rien à attendre encore un peu car qui vivra, certainement, verra. Cependant, prenons garde... et soyons vigilants. Le pouvoir ne peut pas et ne doit pas s'installer dans l'immobilisme qui est nécessairement destructeur. Il se doit de réagir car, depuis l'indépendance jusqu'à ce jour, progressivement mais sûrement, le peuple béninois, dans toutes ses composantes, a perdu la notion de certaines valeurs : par exemple l'honnêteté et le pain gagné à la sueur de son front sont devenus pour lui une véritable hérésie, le sacrilège absolu. Vivre dans l'aisance et même dans le luxe et l'opulence sans se donner le moindre mal, la moindre peine et cela par tous les moyens, s'avilir, mentir, tricher, magouiller, escroquer, voler, et même tuer... ne constituent des délits, des fautes et horreurs que pour peu de consciences. Il nous faut donc réagir car l'essentiel réside dans le changement des mentalités afin que nos cœurs à nouveau se tournent vers les réalités de notre monde, vers ce qui est important c'est-à-dire vers les misères qui nous entourent et qu'ensemble nous devons soulager. C'est vers ce but salutaire que doivent tendre toute notre réflexion, tous nos efforts, toutes nos actions.

Jacques Tomakpléconou

CÔTE-D'IVOIRE

DES BRECHES BEANTES DANS LE PROCESSUS DEMOCRATIQUE

Le Secrétaire général du Front Populaire Ivoirien (FPI) a été condamné à deux ans de prison par le tribunal d'Abidjan. Accusé d'être le co-auteur des actes de vandalisme perpétrés lors des manifestations de l'opposition, Laurent Gbagbo n'a bénéficié d'aucune circonstance atténuante, ni des privilèges que confère l'immunité parlementaire. Ce premier procès de l'opposition en Côte d'Ivoire relance les débats sur l'adhésion sincère du pouvoir en place au multipartisme instauré dans ce pays.

Le procès fortement médiatisé du leader du Front Populaire Ivoirien (FPI) aura été l'un des événements de ce mois de février 1992 en Côte d'Ivoire. Le professeur, arrêté pour flagrant délit après les scènes de violence du 18 février 1992, a été condamné à deux ans de prison par le tribunal d'Abidjan. Il était accusé d'être l'auteur des actes de vandalisme et de destruction des biens publics et privés lors des manifestations du FPI le 18 février 1992.

LE DEPUTE GBAGBO N'A PAS BENEFICIE DES PRIVILEGES DE L'IMMUNITE PARLEMENTAIRE

Mais l'aspect qui a le plus retenu l'attention des observateurs de la vie politique ivoirienne est que Laurent Gbagbo, député (FPI) à l'Assemblée Nationale, n'a tiré aucun avantage de l'immunité parlementaire dont bénéficient les députés. « Ce qui est grave est que Laurent Gbagbo, qui est député à l'Assemblée Nationale, n'a pu jouir des moindres effets de son appartenance à cette institution » s'est inquiété Albert Bourgi, journaliste-politologue dans un débat organisé par Radio France Internationale et consacré à la démocratie en Côte d'Ivoire. Mieux, les observateurs et certains témoins des violences du 18 février soutiennent que le flagrant délit n'est pas établi pour Laurent Gbagbo et qu'il est inimaginable que ce leader de l'opposition prenne lui-même des matraques et des gourdin pour saccager les biens publics et privés dans les rues d'Abidjan. Et pourtant ce sont là les faits qui ont déterminé le pouvoir détenu par le parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) à engager contre Gbagbo une action judiciaire.

Lorsqu'on observe tous les faits qui ont conduit à la mise sous les verrous du leader principal de l'opposition ivoirienne, ainsi que son épouse et certains de ses amis, on remarque que plusieurs « piéges » semblent avoir été tendus au secrétaire général du FPI afin de l'éliminer de la scène politique ivoirienne. D'abord, le comportement des forces de l'ordre ce 18 février lors des manifestations de l'opposition : lorsque plusieurs manifestants sont descendus dans les rues d'Abidjan avec des gourdin, matraques et objets de

tous genres pour se livrer à des actes de saccage, les forces de sécurité ont adopté un comportement douteux de laxisme dans l'encadrement des manifestants. Le dispositif policier est resté pratiquement anodin alors que tous les facteurs étaient réunis pour que les manifestations dégénèrent. Alors une inévitable question vient à l'esprit : pourquoi cette inaction des forces de l'ordre ? La réponse n'est pas aisée, mais plusieurs thèses peuvent être avancées. En tout premier lieu, la peur des militaires et autres policiers de reverser dans les erreurs commises à l'occasion des événements de Yopougon ; l'opinion publique ivoirienne n'ayant pas fini de digérer cette répression aveugle à la cité universitaire de Yopougon, les forces de l'ordre ont peut-être eu le souci d'éviter de rééditer « cet exploit » en raison de ses conséquences ; la deuxième hypothèse est que Laurent Gbagbo aurait lui-

traquennard pour avoir promis d'assurer la sécurité au cours d'une manifestation d'une telle envergure. Le pouvoir qui a laissé les manifestants détruire les biens publics et privés, semble avoir beau jeu aujourd'hui et avec bonne conscience puisqu'une partie de l'opinion publique ivoirienne regrette amèrement les actes de déprédation auxquels se sont livrés les militants du FPI, les laissés pour compte et les autres mécontents de la société civile de ce pays.

UNE DEMOCRATIE EN ZONE DE TURBULENCE

Les événements du 18 février et le procès retentissant de l'opposition remet à l'ordre du jour la question de l'acceptation du jeu démocratique en Côte d'Ivoire par les différents acteurs politiques. La démocratie suppose l'utilisation des moyens légaux et transparents en vue du renforcement ou de l'acquisition du pouvoir. Certes, les actes de sac perpétrés ce mardi 18 février peuvent être le fait de quelques délinquants, des loubards et autres mécontents ayant toujours envie d'en découdre avec le pouvoir du PDCI ; mais il importe également que l'opposition s'assure de la maturité de ses militants pour éviter les débordements. Du côté du pouvoir, on aurait tort de tricher avec la sécurité des populations lors des manifestations du genre de celles de ce mardi 18 février pour des raisons liées à des calculs politiques. Même si aujourd'hui il semble qu'ils aient permis « d'avoir la peau » de Laurent Gbagbo, et de certains des partisans, il reste que de sérieuses plaies viennent d'être ouvertes dans la démocratie en Côte d'Ivoire, car la sévère condamnation, à deux ans de prison, de ce principal leader de l'opposition est loin d'être un soporifique, un tranquillisant assez puissant pour les militants du FPI et tous les inassouvis et les délaissés. La situation est pour le moins explosive et l'avenir nous semble bien sombre.

Gageons cependant qu'encore une fois dans ce pays de dialogue la sagesse triomphera à nouveau et que le « Vieux Sage » trouvera bien dans son inépuisable gîtecère, un remède magique qui ramènerait le calme, la paix et la concorde. C'est tout le mal que nous souhaitons à ce grand et beau pays. Il en est encore temps.

Irénée Zannou

La Démocratie sans la Morale n'est qu'une Farce
Frédérico Mayor



Laurent Gbagbo
Secrétaire Général du
Front Populaire Ivoirien (FPI)
et Député à l'Assemblée Nationale.

même promis au pouvoir d'assurer le service d'ordre lors des manifestations. Les autorités d'Abidjan auraient vite fait d'applaudir cette proposition de Gbagbo. Le Secrétaire général du FPI a donc été invité trois fois par le gouvernement avant les manifestations pour se voir rappeler sa promesse d'assurer la sécurité des manifestations. Un accord semble avoir été signé entre le pouvoir et les organisateurs de la marche de l'opposition pour donner une allure juridique à la promesse de Gbagbo. Et c'est justement à ce niveau que la troisième hypothèse garde tout son sens : comment imaginer qu'un pouvoir accepte aussi facilement l'assurance d'un opposant d'organiser le service d'ordre au cours d'une manifestation alors que les forces de l'ordre de la nation dont la mission première est d'assurer la sécurité des populations et des biens publics sont là. Ainsi, certains observateurs de la scène politique ivoirienne, n'hésitent plus aujourd'hui à dire que le secrétaire général du FPI est tombé dans un

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LES AUTOCHTONES D'ORIGINE YORUBA
DU SITE DE SEMERE

L'étude de la mise en place de la population de Sémère (Atacora), apparemment simple, est en fait d'une grande complexité; son homogénéité, toute externe, cache l'extrême diversité de provenance de ceux que nous regroupons aujourd'hui sous l'appellation de Foodobé, Zone d'appel de par ses atouts naturels (fertilité des sols, abondance du gibier, existence de roches ferrugineuses, nombreuses sources, etc.), la région apparaît à travers l'histoire comme un grand carrefour. (1)

Si les migrants venus de la moitié septentrionale du Ghana — région de Salaga — sont les plus nombreux, ils ne forment pas cependant la totalité de la population et ils sont loin d'être les premiers occupants connus du site. Avant eux, des autochtones représentés, entre autres, par des Taneka qu'ils appelaient des Doolébèl, des Kabyè, des Lama qui ont avec ces derniers une parenté génétique et linguistique ainsi que des éléments d'origine yoruba qui nous intéressent plus particulièrement dans le cadre de cette étude.

Sans que l'on soit pour le moment en mesure d'établir chronologiquement et de façon différentielle l'ordre des implantations humaines dans la région, il est permis de reconnaître que les éléments d'origine yoruba font partis indiscutablement des premiers occupants du site, avant, semble-t-il, les Taneka, à en croire les sources orales recueillies à Sémère même auprès de leurs descendants. (2) Ceux-ci habitent actuellement Kaalalé, au quartier Kpakpalaré à Sémère. Ils se reconnaissent comme étant les héritiers de ces yoruba connus sous deux noms : celui de Kosilébé et celui de Goubi.

Le nom Kosilébé (au sing Kosilé) leur aurait été donné à partir du mot kosilé d'origine yoruba. En effet, pour éviter les visites inopportunes des voisins qui appartiennent à d'autres groupes ethniques, les ressortissants d'origine yoruba toujours discrets et en marge de la vie communautaire avec les autres, s'enfermaient souvent chez eux en recommandant à leurs enfants de dire à tout visiteur qu'ils ne sont pas à la maison : les enfants alors ne cessaient de répéter en yoruba à ceux qui venaient : Kosilé ! Kosilé ! ... Il n'est pas là ! Il n'est pas là ! C'est cette phrase que les voisins utilisèrent par la suite pour désigner tous les ressortissants d'origine yoruba de la région.

Devenu comme un ethnonyme, Kosilé était souvent utilisé de fa-

çon interchangeable avec le nom Goubi pour désigner les yoruba de Sémère. Ce mot, également d'origine yoruba, est une altération de Ogbi (né sous le signe de la divinité Ogu, engendré par Ogu). Divinité du fer, de la chasse et de la guerre dans l'aire culturelle yoruba ainsi que chez les groupements ajatado où elle est connue sous l'appellation de Gu, Ogu était particulièrement adorée et vénérée par ces yoruba regroupés en deux familles sous les autorités de deux frères dont l'un était forgeron et l'autre chasseur ; faudrait-il rappeler que le site de Sémère était une zone d'appel à la fois pour les cultivateurs qui y trouvaient des terres fertiles, les chasseurs qui y trouvaient facilement du gibier, les travailleurs du fer, (métallurgistes et forgerons) qui y avaient des roches ferrugineuses à portée de main.

La provenance de ces groupements d'origine yoruba est très mal connue. Il est certain qu'ils ne sont pas venus directement du grand berceau nigérian de dispersion des yoruba. Partis de ce dernier à une époque inconnue, ils ont dû séjourner quelque part dans l'espace bénino-togolais actuellement occupé par des Itcha et des Ife ou Ana. Il ne fait pas de doute que les éléments d'origine yoruba anciennement installés à Sémère ont effectué une migration selon un axe Sud-Nord à partir des communautés du même groupe ethnique vivant dans le moyen Bénin et Togo.

Si cette migration est antérieure au XIX^{ème} siècle, les données dont nous disposons ne nous permettent pas de la dater avec précision. XVII^{ème} siècle ? XVIII^{ème} siècle ? Il est douteux qu'elle soit antérieure au XVII^{ème} siècle. Les sources orales recueillies par nos soins dans l'aire culturelle yoruba ne font nullement état d'une émigration aussi septentrionale dans l'Atacora et n'offrent aucun indice sérieux de datation d'une telle diaspora. Il est cependant tentant de rechercher une étape de ce mouvement migratoire du côté des localités d'Aléjo, Maml etc, qui ne sont pas très loin de Sémère. Simple hypothèse de travail !

CONCLUSION

Cette esquisse sommaire montre que des éléments yoruba, contre attente, étaient déjà sur le site de Sémère avant l'arrivée des envahisseurs d'origine guang venus de la région de Salaga s'imposer aux autochtones en les dominant politiquement.

Il ne reste plus grand-chose aujourd'hui de ces prédécesseurs

yoruba des Foodobé. Rien en matière de cultures matérielles ; quelques bribes d'informations orales que détiennent encore précieusement leurs descendants résidant au quartier Kpakpalaré à Sémère ; des descendants qui se disent aujourd'hui, comme tout le monde, des Foodobé, et qui, sur le plan linguistique n'ont rien gardé de la langue de leurs ancêtres.

(1) Pour de plus amples informations sur l'histoire de Sémère, consulter, en dehors des sources orales, quelques-uns des titres suivants qui sont loin de constituer une bibliographie exhaustive sur la question :

— BERTHO (Y.) : « Trois îlots linguistiques du Moyen-Dahomey. Le Tshumbali, le Bazantché et le Basila ».

In Bulletin de l'IFAN, B, XII, 1951, pp. 872-892.

— CORNEVIN (R.) : « Eléments Guang au Togo et au Dahomey » In Encyclopédie Universelle d'Ouverture, Fasc. 47, Vol. IV, juillet 1954, pp. 236-239.

— PERSON (Y.) : « Esquisse sociale et historique des Gbazatse de Samlé (Sémère). Cercle de Djougou ».

In Bulletin de l'IFAN, B, 1956, pp. 202-227.

— CORNEVIN (R.) et PERSON (Y.) (note de) : « Au sujet des Bazantché ou Gbazantché de Sémère (Cercle de Djougou-Dahomey) ».

In Bulletin de l'IFAN, B, T, XXIV, série B, N° 3-4, 1962, pp. 627-632.

— PAINTER (C.) : « The Guang and West African Historical Reconstruction ».

In Ghana Notes and Queries, Novembre 1966, N° 9, pp. 58-66.

(2) — Les deux descendants des Kosilébé que nous avons interrogés à Sémère en février 1992, sont Allassane Fando, né vers 1895, cultivateur et ancien combattant ; Huruwa Yalou, né vers 1930, cultivateur, tous ces deux traditionnistes résident à Kaalalé au quartier Kpakpalaré à Sémère.

A. Félix Iroko

BON A SAVOIR

GRAINES DE SESAME ET DE COURGES, TRÈS RICHES EN VITAMINES

Certaines femmes pensent qu'une alimentation saine et variée passe nécessairement par la consommation de produits venus de l'étranger. C'est faux ! La valeur nutritive d'un certain nombre de produits locaux est tout aussi bonne. Prenons le sésame, par exemple. Il s'agit d'une plante cultivée surtout en Afrique de l'Est. Les graines, de couleur variable, contiennent environ 50% de lipides, 20% de protéides et sont riches en calcium et en fer.

La courge, quant à elle, est cultivée en Afrique de l'Ouest. Il y a deux sortes de courges : les calebasses et les melons. Leurs graines contiennent environ 48% de lipides et 27% de protéides. Au Cameroun, ces graines sont appelées pistaches, tandis que dans le golfe de Bénin, elles sont connues sous le nom de « goussi ». Dans les pays du Sahel, le fruit du Karité est mis à pourrir pendant un certain temps. Puis il est séché, cassé et nettoyé de sa pulpe. On en extrait alors les amandes qui sont pilées dans des mortiers, puis mises à bouillir. Toutes ces graines et amandes grillées, écrasées ou bouillies, servent à enrichir les plats. Alors... ne les oubliez pas !

PROFESSION : FEMME PILOTE A AIR-IVOIRE

Martine Kouamé est la seule femme pilote professionnelle de la Côte d'Ivoire. Depuis trois ans en effet, elle est employée par la Compagnie Air-Ivoire. Elle a à peine trente ans et ses collègues la décrivent comme une véritable professionnelle. Le fait d'être une femme n'est pas un handicap. Elle a toujours été fascinée par l'aviation. Mais elle n'a passé son diplôme de pilote, au Canada, qu'après avoir obtenu une licence de sciences économiques.

De retour au pays, elle a travaillé pour la compagnie touristique Air-Trans-Ivoire, avant de devenir hôteesse de l'air à Air-Ivoire. Les responsables de la compagnie ont découvert très vite sa vraie valeur. Après lui avoir fait suivre un stage sur un vieux appareil, puis sur un Fokker 28, on lui a enfin permis de piloter. Mais Mme Kouamé veut aller plus loin. Son ambition est d'accumuler le maximum d'heures de vol, de piloter de gros porteurs et, surtout, de devenir un jour commandant de bord.

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

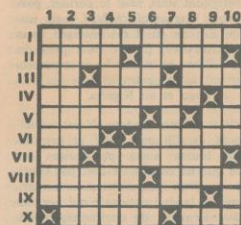
A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT A
"LA CROIX DU BENIN";

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...

UN PEU DE DISTRACTION

MOTS CROISES



Horizontalement.

— I. Ebouffées. — II. Non vicié, Saül était celui du Seigneur. — III. Praseodyme symbolisé. II a une idole. Trois fois. — IV. Rendue uni. — V. Pester. Dêvêtu. — VI. Cri de douleur. Très pointue. — VII. Devant Jésus Christ. Malheur. — VIII. Le tau reau y est enfermé avant le combat. Imiter le cri du chevreuil. — IX. Cou-teux. — X. Titre donné aux religieuses dans la plupart des ordres ou des communautés. Devant Marie, la mère de Jésus.

Verticalement.

— 1. Langue internationale à gram-maire très simple. — 2. Elles sont à fond de cale. — 3. Interjection. Qui n'est plus très jeune. Partie de Reocin. — 4. Gonflé. Cible. — 5. On le respire, l'ule à remettre en ordre. — 6. Esprits. C'est le champion. Patrie d'Abraham. — 7. Mesure chinoise. Ils ont leur place dans la cuisine. — 8. Greffé sur. Mets les voiles sur les mâts. — 9. Saison. Gros nuage. — 10. La cinquième se trouve dans le coffre de la voiture. Chemin bordé de maisons, dans les villes.

(Réponse en page 10)

PROVERBES

Tant que le crapaud n'est pas tombé dans l'eau chaude, il ignore qu'elle existe.

Un père veut donner des conseils à sa fille qui veut se marier. Elle refuse d'écouter. Le père répond par le proverbe. Tant que tu n'es pas affrontée aux problèmes, tu crois qu'ils n'existent pas.

MIEUX VAUT EN RIRE

SANS CEREMONIE

Le dentiste à son client : — Votre dent est morte, il faut lui faire une couronne. — Ah ! Docteur, je préfère l'enterrer sans cérémonie !

LES CHIFFRES CODES

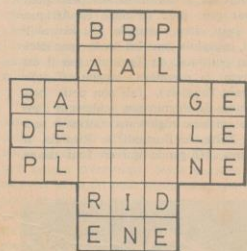
Δ	=	□	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	=	17
Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	=	12
Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	=	17
Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	=	21
Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	=	21
Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	=	21
Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	=	21
Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	=	21
Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	=	21
Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	=	21

Dans la grille, les chiffres ont été remplacés par des symboles. Un même symbole représente toujours un même chiffre. Au bout de chaque ligne horizontale et verticale se trouve le total obtenu par additions successives des chiffres de cette ligne.

Trouvez quel chiffre se trouve derrière chacun des symboles utilisés.

(Réponse en page 9)

LA CROIX



Saurez-vous achever la grille de façon à obtenir six mots croisés de sept lettres chacun ?

(Réponse en page 9)

LES MOTS SYNONYMES



Découvrez deux mots synonymes comportant sept et cinq lettres, en utilisant toutes les lettres mentionnées dans les cercles du ballon.

Inscrivez ces mots dans les cercles de la chaussure.

(Réponse en page 9)

FAÇONS DE PARLER

LE LANGAGE IMAGE

AVEC LE NOM « HONNEUR »

Le point d'honneur : c'est une affaire ou une circonstance intéressant particulièrement l'honneur de quelqu'un.

On dit aussi : mettre son point d'honneur à ... se faire un point d'honneur de ...

Les derniers honneurs : le culte rendu aux morts ... les funérailles. Rendre les derniers honneurs à quelqu'un : c'est lui faire des funérailles dignes de lui.

Avec tous les honneurs dus à son rang : avec la considération que l'on témoigne à des gens importants.

Parfois l'expression est employée ironiquement et signifie « sans ménagement » : renvoyer quelqu'un avec tous les honneurs dus à son rang.

Pour l'honneur : sans autre prix que l'honneur, c'est-à-dire gratuitement.

Etre à l'honneur : recevoir des honneurs, une récompense, être fêté. L'expression « être à l'honneur » est souvent opposée à « être à la peine ».

Faire honneur à quelque chose : apprécier. Faire honneur à, avoir à l'origine le sens de : se montrer digne, à la hauteur d'une chose, et par extension de sens : apprécier.

Enfin, cette dernière expression :

Faire à quelqu'un les honneurs de la maison : accueillir ses hôtes avec

une courtoisie et un soin tout particuliers.

Cette locution est ancienne. On la trouve chez les auteurs du XVIème et du XVIIème siècles.

AVEC LE NOM « LETTRE »

Il y a l'expression « lettre morte », synonyme de sans valeur, inutile, dépourvu de sens. Cette « lettre morte » s'emploie le plus souvent avec les verbes « être ou rester ».

La lettre peut devenir « ouverte » et « une lettre ouverte » est un article de presse rédigé en forme de lettre et adoptant généralement un ton de discussion sur des questions politiques, littéraires, scientifiques, etc.

« A la lettre » ... ou « au pied de la lettre » : rendre une chose à la lettre ou au pied de la lettre, c'est comprendre une chose selon le sens strict des mots.

« Avant la lettre » : avant l'état définitif, le complet développement.

« En toutes lettres » : nettement, sans équivoque.

Au sens propre, sans abréviation.

« Ecrit en lettres d'or » : digne d'être conservé ... toujours dans la mémoire. Enfin, la locution familière « passer comme une lettre à la poste » : sans incident, facilement.

Cette expression s'emploie aussi en parlant d'aliments qui s'avèrent et se digèrent facilement.

AUTOUR D'UN MOT

« ANTICHAMBRE »

Le nom antichambre est composé de « anti », (du latin anté avant) et de caméra (chambre).

Le préfixe « anti », ne change pas le genre du mot chambre qui reste du féminin.

Donc : une antichambre... en un seul mot !

L'antichambre est un vestibule, une salle d'attente à l'entrée d'un appartement ou d'un bureau.

N.B. : Ne pas confondre le préfixe « anti » mis pour « ante » dans antichambre et signifiant « avant » avec le préfixe plus commun « anti » tiré du grec et entrant dans la composition de nombreux mots pour exprimer une idée d'opposition :

« DEBITEUR »

anticorrosion, antipaludisme, antivénimeux, etc.

Le nom « débiteur » a deux sens : celui qui doit ou celui qui débite.

Le féminin du premier sens (celui qui doit) est débitrice.

Le féminin du deuxième sens (celui qui débite) est débiteur.

Le créancier, celui à qui l'on doit, est l'opposé de débiteur (premier sens).

Le débiteur (dans le deuxième sens... celui qui débite) est la personne qui, dans un magasin, conduit les clients à la caisse pour qu'ils paient leur dû.

Au sens figuré, on peut dire aussi, par exemple, débiteur ou débiteur de mensonges.

ACHETER ET LIRE « LA CROIX DU BENIN » EST UNE BONNE CHOSE, MAIS S'Y ABONNER EST MIEUX.

SOCIÉTÉ - CULTURE

L'ÉTAT ET LA QUESTION DE LANGUE

Pour le Bénin, la démocratie mise en chantier ou retrouvée, coïncide avec la nécessité de reconstruction d'une Nation en pleine déconfiture morale et celle de la restauration d'un pays en état de vrai délabrement, pour des raisons qu'on ne sait plus que trop. Dans un tel contexte, on comprend qu'avec la bonne volonté et la détermination des uns et des autres à rebâtir une patrie dont les enfants puisent enfin, ou de nouveau, être fiers, tous parlent de priorité à tous les niveaux et dans tous les domaines. C'est juste et normal. Cette attitude n'est qu'à encourager. Il faut simplement souhaiter et faire en sorte que les priorités soient coordonnées et hiérarchisées, car il existe des priorités qui sont, si on permet l'insistance sous forme de pléonasme, plus prioritaires que d'autres.

Pour notre part, nous voudrions ici soulever le problème de la langue comme une priorité. Nous souhaitons tant être entendu par qui de droit. Car il nous paraît que ce soit là une question importante qui, jusqu'à présent, ne semble pas être perçue dans toute son importance et sa gravité.

Problème de la langue, disions-nous ! De quelle langue ? Il s'agit simplement des langues qu'on qualifie de vernaculaires souvent avec un soupçon de dédain et de mépris. A notre avis, elles méritent plus d'attention de la part de l'Etat que l'organisation de ces cours d'alphabétisation pour illettrés qui ont survécu au régime défunt. Il faudrait que l'Etat s'investisse à fond dans ce domaine, comme ailleurs, selon une politique nationale bien définie.

Pourquoi lesdites langues auraient droit à tant d'intérêt ? Au-delà de tout bavardage, la réponse tient en un mot bien exprimé par le philosophe allemand Fichte dans une phrase merveilleusement frappée : « La langue d'un peuple, c'est son âme ».

Voilà une vérité essentielle dont nous devons tenir compte si nous voulons gagner le pari du développement et de l'unité nationale.

I — POUR UNE POLITIQUE DE LANGUE NATIONALE, FACTEUR D'UNITÉ

Nous avons besoin de nous mettre à l'école de l'histoire pour construire notre Nation, non pas en copiant des modèles d'ailleurs ou du passé, mais justement pour découvrir certains principes et le mécanisme de l'édification d'une Nation ou d'une culture. Ainsi, nous saurons conduire notre histoire, et non balloter à tout vent, au gré du flot des vicissitudes.

Les civilisations géantes ou au moins les aires culturelles importantes se sont formées souvent à partir des langues. Et ce n'est pas par hasard que les grandes conquêtes et la colonisation se sont régulièrement accompagnées du phénomène de l'imposition de la langue du dominateur sauf ex-

ception. Et quand c'est la langue du vaincu qui s'impose au dominateur, comme ce fut le cas entre les Grecs et les Romains, cela ne fait que mettre admirablement en lumière l'importance, disons même la puissance de la langue grâce à laquelle un peuple peut en vaincre un autre ou lui résister. La plus grande victoire des Européens en Afrique n'a pas été celle des armes, mais consiste, à notre avis, dans le fait qu'ils ont réussi à y implanter solidement leurs langues et en partie leur culture. A ce propos, Charles de Gaulle aurait dit que le jour où les peuples colonisés par la France cesseraient de parler le français, ils lui échapperaient.

Justement l'exemple du français, entre mille, peut nous instruire, non pas d'abord parce qu'il fut imposé à tant de peuples qui n'ont rien de français mais plutôt en raison des conditions de son émergence comme langue nationale. En effet, contrairement à bien d'autres langues, loin d'avoir été une « langue du terroir », le français fut à l'origine un apanage de l'aristocratie. Donc elle n'avait pas de racines dans la plèbe. Et pourtant, on put consolider et peut-être construire l'unité d'un peuple appelé la France en s'appuyant sur le français. Qui plus est, l'Etat français, par la suite, a été toujours présent aux tournants des grandes mutations intervenues dans ladite langue. C'est à juste titre qu'on a parlé de l'or-

thographe française comme « religion d'Etat » ou « dogme étatique » (1). Ainsi, malgré la création de l'Académie française (en 1635), toutes les réformes de l'orthographe advenues ont été objet de légifération de la part de l'Etat, la dernière tentative en date étant de 1991.

On pourrait rétorquer que la langue de Molière a pu cimenter l'unité nationale de l'Hexagone parce que, précisément, elle n'était liée à aucune région en tant que telle et que, de ce fait, tous étaient disposés à s'y retrouver. Soit ! Mais que dire alors de l'espagnol, originellement langue de la région de Castille mais qui s'est répandue dans toute l'Espagne, la volonté de l'homme aidant ? Pour fournir un autre exemple, l'italien, au 13ème siècle, n'était que la langue de Florence. Il fit son apparition dans les écoles seulement au siècle dernier, bien entendu, sous la poussée des autorités politiques.

Quittant le continent européen pour venir plus près de nous en Afrique, on peut citer l'exemple du kiswahili qui, introduit dans les écoles, par décision politique, en Tanzanie (où il est devenu la première langue officielle devant l'anglais), fait son petit bonhomme de chemin non seulement dans une certaine région du continent noir (le Zaïre, le Burundi, le Rwanda, le Kenya, l'Ouganda qui en font usage,

le comptent tous, sauf le dernier, parmi leurs langues officielles), mais jusqu'en Europe où il est enseigné dans les Universités. Encore plus près du Bénin, l'Ewe et le Yoruba sont respectivement au programme dans les écoles au Togo et au Nigeria.

L'Etat béninois, même s'il est actuellement assailli par mille et une urgences toutes aussi prioritaires les unes que les autres, ne doit pas continuer à prêter peu d'attention au problème de langue nationale qui permettrait aux Béninois de communiquer entre eux, même en faisant économie de la langue de l'Hexagone. Qu'on ne soit pas obligé, en passant de l'Ouest à l'Est, du Sud au Nord, d'avoir recours au français pour communiquer avec nos compatriotes. Ce n'est pas pour la cause d'une « authenticité » gratuite qui se justifierait difficilement. La langue est facteur d'unité nationale. Le fait de parler une même langue unit. C'est incontestable ! La « conscience nationale » loin d'être une idée qui se promène dans la stratosphère, et qui un jour fait une brusque irruption dans une société, adhère au vécu. Même si elle est caractérisée d'abord et avant tout par un « vouloir vivre ensemble », elle ne se nourrit pas moins d'un ensemble de données concrètes, sous forme d'histoire commune, de patrimoine partagé, qui tissent des liens entre des hommes d'un pays et les unissent. Pour faire bref, la conscience ou l'unité nationale se consolident sur la base d'éléments concrets parmi lesquels la langue figure en bonne place, tout en revêtant une importance considérable à un autre titre.

II — LA LANGUE, BASE DU DEVELOPPEMENT

Nous sommes partis, décidés, pour reconstruire le Bénin et le développer. Cependant, nous mènerons difficilement à bien cette œuvre en laissant de côté nos langues et le problème d'une langue nationale. C'est ici qu'il convient de donner à l'affirmation de Fichte tout son poids : « La langue d'un peuple, c'est son âme ». La langue d'un peuple exprime son génie, son trait d'esprit caractéristique. En d'autres termes, on pourrait dire que chaque société traduit son originalité, ce qui lui est propre, à travers sa langue. A ce sujet, un diction d'une certaine région du Bénin enseigne ou plutôt constate : Ce qui fait mal (ce à quoi on attache un grand intérêt), on le dit dans sa langue, sous-entendu, maternelle. Or à quel spectacle assistons-nous dans une société qui a une telle sagesse ?

Depuis des années, les peuples africains cherchent à se développer et à exprimer leur génie en dehors de leurs langues, et même de leur culture, donc sans leur âme. C'est normal que nous soyons à tourner en rond, à tout importer sans pratiquement rien produire ! Encore une fois, l'histoire nous apprend que les grandes civilisations se sont édifiées en poussant leur génie créateur



SOCIÉTÉ - CULTURE

le plus loin possible sur la base d'une langue propre. La brillante et mémorable civilisation de l'ancienne Egypte qui a fait des découvertes et des réalisations spectaculaires dont les Pyramides témoignent encore, bravant vaillamment le temps, était et reste liée à une langue dont les hiéroglyphes nous disent quelque chose ou, tout au moins, nous donnent une idée. La brillante civilisation grecque n'aurait pas pu exister comme telle en dehors de sa culture et de sa langue.

Plus proche de nous dans le temps, le Japon est un exemple vivant. Considéré aujourd'hui comme un phénomène extraordinaire (on parle du miracle japonais), et faisant trembler actuellement même les Etats-Unis, il doit sa réussite non pas tant aux ressources naturelles qu'il ne possède presque pas, mais essentiellement à l'ingéniosité et à l'esprit de créativité de ses fils. Ce qui peut être instructif pour nous et qu'il faut souligner, c'est que les Japonais ont exprimé leur capacité d'ingéniosité dans leur langue et ont effectué leurs découvertes et réalisations en se servant du nippon. Ils n'ont pas commis l'erreur de renier leur langue, leurs traditions et leur culture pour se « moderniser », mais en ont fait des tremplins dans le processus du développement. Et s'ils avaient voulu se défaire de leur patrimonialisme ou l'ignorer, pour apprendre le chinois, l'anglais ou le français afin de se « moderniser », ils attendraient probablement des siècles encore avant de parvenir peut-être au même résultat. Pourquoi ? Simplement parce qu'ils auraient dû attendre que, au moins, la majorité du peuple soit « instruite » pour démarrer, sans d'ailleurs s'armer de leur génie qui serait laissé de côté en même temps que leur « âme ».

Or, nous, qu'avons-nous fait jusqu'à présent ? Nous parlons de développement, de grands projets, en français ou en anglais, à des hommes et à des femmes dont au moins 70 à 80 %, parce que analphabètes ou non scolarisés, ne nous comprennent pas et ne savent peut-être pas de quoi il est question. Du point de vue sociologique, pour que l'idéal de développement devienne une réalité, il est nécessaire qu'il soit tout au moins partagé sinon provienne de la « base ». Le développement ne se fait pas dans les bureaux de quelques intellectuels aux mains propres, n'est tant ni une leçon à réciter ni une importation à implanter de façon brute. D'une part, il engage toutes les couches sociales. D'autre part, se développer, pour un peuple, signifie trouver des solutions adéquates aux problèmes qui se posent à lui, c'est inventer, à partir des données qui sont les siennes, le chemin de son accomplissement sur le plan moral, spirituel, matériel etc... Et en ce domaine, il convient d'insister, nul n'est de reste.

Nous sommes persuadés que, si l'on donnait à notre peuple la chance d'affronter ses problèmes avec son génie et son « âme », il réaliserait des inventions, il créerait, il enrichirait davantage la civilisation universelle. Il faut, à tout prix, susciter, solliciter et favoriser la capacité de création, le génie des peuples africains, c'est-à-dire non seulement des cadres, mais surtout de nos paysans, de nos pêcheurs, de nos artisans, de nos ouvriers... C'est un homme de bon sens comme ceux



ci qui a inventé la loi de la dilatation des métaux et donné le signal pour la longue et passionnante aventure métallurgique. Au Japon, ce sont des hommes et des femmes comme eux qui, s'appuyant sur leurs traditions et armés de bonne volonté, à force de chercher à créer en imitant, ont préparé l'avènement du phénomène nippon, grande puissance industrielle et économique aujourd'hui.

Nous pouvons toujours continuer à avancer dans l'ancienne direction, c'est-à-dire à vouloir affronter le défi de notre développement avec un génie et une langue d'emprunt. Nous pensons en avoir assez dit pour qu'on sache que nous ne sommes pas de cet avis. C'est pourquoi, nous nous permettons, à notre modeste place, de faire quelques propositions.

III — POUR RISQUER QUELQUES TIMIDES SUGGESTIONS.

Il se fait donc que nous avons besoin d'une langue nationale pour raffermir l'unité, nous développer et consolider notre jeune démocratie. Comment, en effet, les citoyens pourraient-ils réclamer leurs droits et assumer leurs devoirs de façon convenable, s'ils ne les connaissent pas ou mal. Comment pourraient-ils continuer à s'intéresser à la « chose publique » ou politique en y contribuant de manière responsable et éclairée s'ils n'ont droit qu'à des bribes d'informations ou de désinformations... ? Dans l'avenir, la qualité de la vie politique en Afrique, après la disparition des régimes dictatoriaux, dépendra beaucoup de la possibilité réelle que toutes les catégories socio-professionnelles, celles de la base surtout, auront de suivre l'évolution des idées, des institutions, de la situation du pays, d'intervenir, d'être actrices et non plus seulement réceptrices de l'idéologie élaborée dans certains milieux. Ici, la langue joue un rôle irremplaçable. Que faire alors et comment procéder ?

En matière de pratique religieuse des enfants, certains soutiennent qu'il faut les laisser grandir sans rien leur proposer : « Eux-mêmes choisiront la religion de leur goût après », disent

ils, en se référant à la base des langues ou de la langue choisie (s), en tenant compte d'éléments psychologiques, sociologiques et du centre d'intérêts de ceux qu'on appelle récemment encore dans un certain langage, « les larges masses laborieuses de nos villes et de nos campagnes », du « pays profond » dirait-on aujourd'hui.

Nous voyons une objection venir : en quoi le dendi répondrait-il plus au génie d'un fon ou d'un mina que le français ? Les très sérieuses recherches du Sénégalais Cheick Anta Diop, sur l'origine des sociétés africaines, publiées dans « Nations Nègres et Cultures », montrent que les langues africaines ont une racine commune.

En conséquence, nous aurions même voulu proposer que l'Afrique de l'Ouest qui cherche à créer un espace économique commun, appuie ce projet par la décision de faire étudier dans toutes les écoles des pays concernés, une langue déjà largement répandue dans la sous-région et capable de mieux unir les peuples, de favoriser les relations économiques et de contribuer au développement à une plus grande échelle. A coup sûr, l'extension des infrastructures de communication et l'accroissement des échanges économiques entre les pays en question contribueraient à la rapide expansion d'une langue régionale, et réciproquement celle-ci favoriserait énormément le commerce. C'est par le commerce que l'anglais s'est imposé alors qu'au début du siècle, il était encore très peu considéré et même foncièrement méprisé dans certains milieux... Aujourd'hui, bien que le français soit dit la langue diplomatique, 90 % des documents préparés par le Secrétariat de l'ONU sont rédigés en anglais (cf. Quid 1992 col. 833 c). Il est temps que chacun cesse de considérer seulement son petit monde. Jusque-là on nous a divisés, profitant de nos susceptibilités, pour régner sur nous et piller nos ressources, parfois, sinon souvent, avec notre propre complicité, faisant miroiter devant chaque partie des intérêts particuliers... Dans ces conditions, redéfinir l'unité comme une valeur essentielle qui prime sur les petits intérêts est d'une nécessité vitale. Autrement, nous ne pourrions pas résister aux grands blocs, ce que l'histoire ne nous pardonnera pas...

Nous sommes conscients que dans la « conjoncture » actuelle du Bénin, la réalisation de ces idées rencontrera des difficultés aussi variées qu'énormes, dont celles économiques ne seraient pas des moindres. Mais démissionner face à ces difficultés ne serait pas une bonne politique ; les affronter avec courage, lucidité et selon nos moyens limités nous serait plus bénéfique. La clairvoyance du Président de la République convaincu de la nécessité des regroupements régionaux et sous-régionaux et qui ne manque aucune occasion de l'exprimer en homme politique, depuis le jour de son investiture comme Premier Ministre, servira peut-être de délice.

• •

L'Afrique est, géographiquement, beaucoup balkanisée, mais l'est certain-

(Lire la suite à la page 10)

ceux-là. On peut envisager une solution analogue pour la question qui nous occupe : laissons les langues évoluer naturellement selon le hasard du brassage des populations, l'une d'elles s'imposera à un moment donné et sera, de ce fait, choisie par le peuple comme langue nationale. Autant aucun père ou aucune mère responsable n'attend que son enfant grandisse pour s'inscrire lui-même à l'école maternelle ou pour s'éduquer, autant cette solution nous paraît être une démission ou tout au moins inadéquate. Il nous serait bien préjudiciable de nous laisser balloter par le vent d'événements purement casuels au lieu de prendre notre destin en main et d'imprimer nous-mêmes une direction à l'histoire pour en faire notre histoire.

Notre pays y gagnerait beaucoup, si l'Etat béninois étudiait la question de langue avec tout le sérieux requis, et prenait à ce sujet les mesures nécessaires. Personnellement, nous pensons qu'il serait plus qu'utile d'inscrire au programme de nos écoles une ou deux langues du Bénin. Pourquoi une ou deux ? Nous nous connaissons et nous nous savons susceptibles. Peut-être pas plus que d'autres ! En tout cas les uns et les autres auraient tôt fait de trouver un relent de régionalisme, de tribalisme etc., dans le choix de telle langue déterminée à enseigner. Et on partirait en guerre au nom de « l'équilibre régional », soit dit en passant, une notion qui, selon nous, est à revoir... De toute façon, ce serait une vaine querelle et une discussion de mauvais goût. En tout état de cause, il ne s'agit pas de supprimer les autres langues ou dialectes du pays. L'existence de l'allemand ou l'italien comme langue nationale et officielle dans le pays de Hitler ou celui de Mussolini, n'exclut nullement celle des dialectes bien vivants encore. D'autre part, on nous a imposé le français sans demander notre avis, et des Africains ont chanté avec fierté les louanges de « nos » ancêtres les Gaulois.

Mais s'il était vraiment besoin de ménager les susceptibilités, on pourrait proposer une langue du Nord et une du Sud, obligatoires dans toutes les écoles et sur toute l'étendue du territoire national.

En ce qui concerne l'alphabétisation, il serait bien de repenser et de réorga-

RELIGION

FAISONS CONNAISSANCE AVEC LA PROMOTION PRESBYTERALE DE L'ANNEE 1991

Dans notre n° 567 du 13 décembre 1991, nous vous annonçons que le Séminaire Saint-Gall sis à Ouidah venait de livrer une fournée de 17 nouveaux prêtres pour l'ensemble des diocèses du Bénin au titre de l'année 1991.

Ce numéro s'embellissait alors de huit photos, celles de ceux de la promotion qui, au moment de notre édition, avaient reçu l'onction sacerdotale, à savoir :

- pour le diocèse d'Abomey, les Abbés Vincent NOUHOUI et Joseph Calasanz Armand TOHA
- pour le diocèse de Cotonou, les Abbés Félicien Sèmiton KPORONDE, Antoine Edgard DEDEGBE, Florent B. Augustin NASCIMENTO, Hugues Didier SEHOUNHOUEDO et Ephrem Armand DJIBODE AKPLOGAN
- pour le diocèse de Lokossa, l'Abbé Léopold V. Kuassi GNINOU.

Dans la présente édition, nous avons la joie de vous donner la suite de notre information sur la « promotion Vincent Adjanahou », la promotion presbytérale de l'année 1991.

Abbé Jules DJODI



L'Abbé Djodi Jules est né vers 1965 à Houégbo Djodigon, Sous-Préfecture de Zogbodomey où il fit ses études primaires. Il entreprit ses études secondaires dans le cursus de sa vocation par les séminaires Saint-Paul à Djimè et Notre-Dame de Fatima à Parakou.

Puis il intégra le Séminaire Saint-Gall où il fit le rite d'admission et revêtit la soutane. Institué Lecteur puis Acolyte, il est ordonné Diacre le 6 août 1989. Il est alors affecté au Séminaire Saint-Paul à Djimè où il est professeur.

L'Abbé Djodi Jules est de la paroisse Saint-Charles Lwanga de Bohicon, Diocèse d'Abomey.

Le samedi 9 novembre 1991 à Houégbo Djodigon, il reçut l'onction sacerdotale des mains de Son Excellence Monseigneur Lucien Monst-Agboka, Evêque d'Abomey.

Abbé Pierre Sero N'Gobi OUOROU MENE



Fils de Ouorou Méné Sero N'Gobi et de Bougnou, l'Abbé Pierre N'Gobi est né vers 1963 à Kérou où il fit ses études primaires et commença celles du secondaire qu'il poursuivit et termina dans les Séminaires Saint-Paul à Djimè et Notre-Dame de Fatima à Parakou.

Il intégra le Séminaire Saint-Gall à Ouidah le 15 octobre 1985 où il poursuivit sa formation presbytérale. Il y fit le rite d'admission

et revêtit la soutane le 9 août 1987. Institué Lecteur le 10 juillet 1988 et Acolyte le 15 août 1989, il fut ordonné Diacre le 12 août 1990.

L'Abbé Pierre Sero N'Gobi Ouorou est de la paroisse Notre-Dame du Perpétuel Secours de Kérou. Diocèse de Natitingou.

Le samedi 07 décembre 1991 à Natitingou, il reçut l'onction sacerdotale des mains de Son Excellence Monseigneur Panafieu, Archevêque d'Aix en Provence. (France)

Abbé Antoine SABI BIO



Fils de Nurgui SABI et de Badé Daou, l'Abbé Antoine SABI BIO est né vers 1963 à Gounienou. Il entreprit toutes ses études dans le cursus de sa vocation par le pré-séminaire d'A-djatokpa, puis les Séminaires Saint-Paul à Djimè et celui de Notre-Dame de Fatima à Parakou.

Il intégra le Grand Séminaire Saint-Gall à Ouidah le 15 octobre 1985 où il poursuivit sa formation presbytérale. Il fit le rite d'admission et revêtit la soutane le 09 août 1987. Institué Lecteur le 10 juillet 1988 et Acolyte le 15 août 1989, il fut ordonné Diacre le 12 août 1990.

L'Abbé Antoine SABI BIO est de la paroisse de Kérou, Diocèse de Natitingou.

Il reçut à Natitingou l'onction sacerdotale le samedi 07 décembre 1991 des mains de Son Excellence Monseigneur Panafieu, Archevêque d'Aix en Provence. (France).

Abbé Bertin Djabatondji VIHOUËGNI

Fils de Albert Vihouégni et de Gbesso Avlessi, l'Abbé Bertin Djabatondji Vihouégni est né le 8 juillet 1961 à Savalou où il fit ses études primaires. Il entra au CEMG de Ségbana pour les études secondaires qu'il termina au CEMG de Kandji.

Il intégra le Grand Séminaire Saint-Gall à Ouidah le 15 octobre 1985 pour sa formation presbytérale. En juillet 1987, il fit le rite d'admission et revêtit la soutane. Institué Lecteur le 7 août 1988 et Acolyte le 6 août 1989, il fut ordonné Diacre le 25 juillet 1990.

L'Abbé Bertin Djabatondji Vihouégni est de la paroisse Notre-Dame du mont Carmel de Kandji. Diocèse de Parakou.

Le samedi 21 décembre 1991, il reçut l'onction sacerdotale des mains de Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba, Evêque de Parakou.

Abbé Max Cyr Sero LAFIA

Fils de Lafia Roger et de Azaratou Djiril, l'Abbé Max Cyr Sero Lafia est né le 5 juin 1966 à Kouandé où il fit ses études primaires. Il commença les études secondaires au Lycée

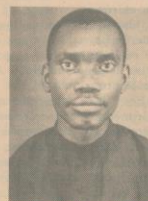
à Parakou et les termina au Séminaire Notre-Dame de Fatima dans cette même ville.

Il intégra le Séminaire Saint-Gall à Ouidah le 15 octobre 1985. Il fit le rite d'admission et revêtit la soutane le 15 août 1987. Institué Lecteur le 7 août 1988 et Acolyte le 6 août 1989, il fut ordonné Diacre le 25 juillet 1990.

L'Abbé Max Cyr Sero Lafia est de la paroisse Marie-Auxiliatrice de Parakou, Diocèse de Parakou.

Le samedi 28 décembre 1991, il reçut l'onction sacerdotale des mains de Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba, Evêque de Parakou.

Abbé Didier Georges BOI



Fils du feu Hyacinthe BOI et de Nathalie Ahouandjinou, il est né le 23 avril 1964 à Don (Sous-Préfecture de Zagnanado). Il fit ses études primaires à l'école catholique Saint-Jean de Cotonou, et les secondaires au Lycée Technique Coulibaly de la même ville.

Il intégra le Séminaire Saint-Gall de Ouidah le 15 octobre 1985 où il poursuivit sa formation jusqu'en juin 1991. Il y fit le rite d'admission le 2 août 1987 et y revêtit la soutane. Institué Lecteur le 31 décembre 1988 et Acolyte le 12 juillet 1989, il fut ordonné Diacre le 31 décembre 1990 en la cathédrale Saints-Pierre-et-Paul d'Abomey.

L'Abbé Didier Georges BOI est de la Paroisse Saint-Benoît de Zagnanado (Diocèse d'Abomey).

Le samedi 4 janvier 1992, il reçut à Zagnanado, l'Onction sacerdotale des mains de Son Excellence Monseigneur Lucien Monst-Agboka.

Abbé Benjamin Oyèyémi ADEYE



Fils de Antoine Adéyé et de Agnès Assogba, l'Abbé Benjamin ADEYE est né le 31 mars 1960 à Dassa. Il fit ses études primaires à Pobè puis à Dassa. Il commença les études secondaires au CEMG à Dassa et les termina au Complexe Polytechnique 1

et 2 de Porto-Novo, où il obtient le bac (série G2).

Il fit son entrée au Grand Séminaire Saint-Gall à Ouidah le 15 octobre 1985. Il fit le rite d'admission et revêtit la soutane le 02 août 1987 à Agbon (Zou). Institué Lecteur le 31 décembre 1988 à Abomey et Acolyte le 30 juillet 1989 à Ouédamè, il fut ordonné Diacre à Abomey le 31 décembre 1990 au cours de la messe de minuit.

L'Abbé Bendjamin Oyèyé Adéyé est de la paroisse Notre-Dame de Fourvière de Dassa-Zoumè, diocèse d'Abomey. Le samedi 11 jan-

RELIGION

vier 1992, il reçut dans sa ville natale l'onction sacerdotale des mains de S. Excellence Mgr Lucien Monsi-Agboka à la grotte de Notre-Dame d'Arigbo.

Abbé Samuel AGLIGAN



Fils de Martin Agligan et de Yvonne Nakpé Ahogbé, l'Abbé Samuel Agligan est né le 17 avril 1961 à Hlanhonou. (Sous-Préfecture de Zogbodome) dans le Département du Zou. Il fit ses études primaires à Zogbodome puis entra au petit Séminaire de Lokossa en 1977. Il poursuit le cursus normal de sa vocation aux Séminaires d'Adjatokpa, de Djimé et de Parakou.

Le 15 octobre 1985, il intégra le Grand Séminaire Saint-Gall à Ouidah. Il y fit le rite d'admission et revêtit la soutane le 02 août 1987 à Agbon (Zou). Institué Lecteur le 31 décembre 1988 à Abomey et Acolyte le 30 juillet 1989 à Ouédémé, il fut ordonné Diacre le 31 décembre 1990 en la cathédrale Saints-Pierre-et-Paul d'Abomey.

Il reçut l'Onction sacerdotale des mains de Son Exc. Mgr Lucien Monsi-Agboka le samedi 18 janvier 1992 en l'église Sainte-Jeanne d'Arc de Hlanhonou.

L'Abbé Samuel Agligan est de Zogbodome, une station secondaire dépendant de la paroisse Saint-Charles Lwanga de Bohicon, dans le diocèse d'Abomey.

Abbé Pascal AKABASSI



Fils de Benjamin Akabassi et de Madeleine Zoumpégandji, l'Abbé Pascal Akabassi est né le 14 avril 1963 à Za-Kpota. Sous-préfecture du même nom. Il fit ses études primaires. Il entra au CEMG de Goho pour les études secondaires qu'il termina au Lycée Mafory Bangouira à Abomey.

Il intégra le Séminaire Saint-Gall à Ouidah le 15 octobre 1985 pour sa formation presbytérale. Il fit le rite d'admission le 2 août 1987 et revêtit la soutane. Institué Lecteur le 31 décembre 1988 et Acolyte le 12 juillet 1989, il fut ordonné Diacre le 31 décembre 1990 en la cathédrale Saints-Pierre-et-Paul d'Abomey.

L'Abbé Akabassi Pascal est de la paroisse Notre-Dame de Lourdes de Za-Kpota, Diocèse d'Abomey.

Le samedi 25 janvier 1991 à Za-Kpota, il reçut l'onction sacerdotale des mains de Son Excellence Monseigneur Lucien Monsi-Agboka, Evêque d'Abomey.

REPONSE AU JEU
LES CHIFFRES CODES
de la page 5

Wollier = 2. Avion = 1. Vélo = 3.
Bouture = 7.

REPONSE AU JEU LA CROIX
de la page 5

Horizontalement : Eclairé. Pélican. Avenant.
Verticalement : Collège. Plainte. Chicane.

ENVOIE-NOUS
DES FOUS

O Dieu,
envoie-nous des fous,
qui s'engagent à fond,
qui oublient,
qui aiment
autrement qu'en paroles,
qui se donnent
pour de vrai et
jusqu'au bout.

Il nous faut
des fous,
des
déraisonnables,
des passionnés,
capables de
sauter dans
l'insécurité :
l'inconnu
toujours plus
béant de la
pauvreté.

Il nous faut
des fous du
présent,
épris de vie
simple,
amants de la paix,
purs de
compromission,
décidés à ne
jamais trahir,
méprisant leur
propre vie,
capables
d'accepter
n'importe quelle
tâche,
de partir
n'importe où
à la fois
obéissants,
spontanés et
tenaces,
doux et forts.

O Dieu,
envoie-nous des fous.

Père Louis-Joseph
Lebreton

REPONSE AU JEU
LES MOTS SYNONYMES
de la page 5

FLASQUE-MOLLE

JEAN-PAUL II SUR L'ILE DE GOREE
PARDON POUR LE « HONTEUX COMMERCE » DES ESCLAVES

Du 19 au 26 février 1992, s'est déroulé le 54ème voyage à l'étranger du Pape Jean-Paul II. Durant une semaine donc, il a successivement visité le Sénégal, la Gambie et la Guinée.

Le dialogue entre les catholiques et les musulmans a constitué le thème majeur développé par le Souverain Pontife durant son 8ème voyage en Afrique. Dans les pays visités, les musulmans forment d'ailleurs la forte majorité de la population : 85 % au Sénégal et en Gambie, 70 % en Guinée. Les catholiques ne sont que 6 % au Sénégal et 2 % dans les deux autres pays.

Loin d'être un problème africain, la prédominance de l'Islam n'est rien d'autre qu'un problème qui doit être vu à l'échelle de la planète. C'est un fait que l'Islam est la religion qui progresse le plus dans le monde. Il y a d'ailleurs plus d'un milliard de musulmans sur notre planète. Mais en aucun cas, cela ne doit pas être une source de division. Car chrétiens et musulmans ont un devoir spécial, celui, selon le Pape Jean-Paul II, d'œuvrer en faveur de la paix et mettre fin aux discriminations dont sont victimes les chrétiens dans plusieurs pays musulmans. Ce qui suppose une tolérance, une acceptation mutuelle, un engagement au dialogue. Et « l'engagement au dialogue, selon Jean-Paul II implique d'abord un dialogue de vie », c'est-à-dire l'accueil, le respect mutuel de la liberté de conscience et de culte, le partage et la coopération par lesquels nous rendons témoignage en tant que croyants à l'idéal auquel Dieu nous appelle ».

Chrétiens et musulmans, insiste Jean-Paul II, ont un devoir spécial d'affronter les multiples problèmes de la vie actuelle, « de chercher dans le dialogue, des solutions qui rendront la société moderne plus juste, plus humaine, plus respectueuse de la liberté, des droits et de la dignité de chaque individu ». Le Souverain Pontife a cité notamment le problème de la pauvreté : « Chrétiens et musulmans doivent étudier ensemble la question de la répartition des biens selon la justice ».

COLLABORER EN FAVEUR
DE LA PAIX

Jean-Paul II a en outre mis en évidence la question de la guerre. « Chrétiens et musulmans ont le devoir de collaborer dans la création de structures sociales, nationales et internationales, qui pourront réduire les tensions et les empêcher d'éclater en conflits sanglants ».

Le Pape a aussi observé que « si la loyauté exige que nous reconnaissons et respectons nos différences », cela n'a toujours pas été le cas dans le passé : « l'honnêteté m'oblige à reconnaître que chrétiens et musulmans ne se sont pas toujours comportés les uns envers les autres d'une manière qui reflète l'immense bonté de Dieu. Et même aujourd'hui » dans certaines régions du monde, il y a des tensions entre nos deux communautés, et les chrétiens sont victimes de discriminations dans plu-

sieurs pays ». Pourtant « notre pratique africaine de la palabre remarque le Pape Jean-Paul II, nous dispose aux échanges prolongés et sérieux pour parvenir à l'entente ».

PLUS D'ENGAGEMENT EN FAVEUR
D'UNE NOUVELLE SOLIDARITE
AVEC L'AFRIQUE

A la fin de son périple africain, le Pape Jean-Paul II a sollicité de la part de la Communauté Internationale plus d'engagement en faveur d'une nouvelle solidarité avec l'Afrique. Il a encore mis en garde contre les conflits armés. Il a notamment demandé de mettre un terme au conflit qui se poursuit au Libéria.

En se référant à un adage ancien de la ville de Rome : « Que le salut du peuple soit la loi suprême », Jean-Paul II a souhaité que « le bonheeur et le salut du peuple soit le but recherché avec persévérance par ceux et celles qui président aux destinées de la Nation ».

« Que chaque citoyen ait le souci de faire fructifier ses talents dans le respect des droits d'autrui afin que progresse le bien-être de tous sur la voie d'un développement qui réponde aux aspirations des cœurs » a insisté Jean-Paul II.

Le Souverain Pontife n'a-t-il pas raison de nous préciser à nouveau tout cela ? Certainement oui. Car, l'Afrique est un continent où et selon Mgr Robert Sarah, Archevêque de Conakry, l'Eglise ne peut pas se faire devant tant d'abominations et devant les massacres et les guerres politiques qui déciment les populations africaines ; un continent où il faut dire aux gouvernements que des réformes ne servent à rien si elles sont tachées de sang.

(Lire la suite à la page 10)

L'île de Gorée située à l'est de Dakar fut conquise d'abord par les Portugais qui s'y installèrent en 1445 pour y organiser leur commerce. Elle devint ensuite propriété des Hollandais puis enfin des Français. Dès 1441, soit 50 ans avant la découverte de l'Amérique, les Portugais s'adonnèrent au commerce des esclaves, bientôt suivi des Hollandais, des Anglais et des Français. Au départ, le trafic se concentrait dans les bassins des trois fleuves de la côte ouest de l'Afrique : le Sénégal pour les Français, la Gambie pour les Anglais et la Casamance pour les Portugais. Il y avait par conséquent trois destinations : pour les esclaves du Sénégal, les Antilles françaises ; pour ceux de la Gambie, les Etats-Unis ; pour ceux de la Casamance, le Brésil.

JEAN-PAUL II SUR L'ÎLE DE GORÉE PARDON POUR LE « HONTEUX COMMERCE » DES ESCLAVES

(Suite de la page 9)

Cela en sachant qu'elles provoquent plutôt des catastrophes économiques et humaines.

JEAN-PAUL II : PARDON POUR LE « HONTEUX COMMERCE » DES ESCLAVES

Mais auparavant, Jean-Paul II visitant, le samedi 22 février 1992, la « maison des esclaves » sur l'île de Gorée a demandé pardon pour le « Honteux Commerce » de l'esclavage auquel ont pris part des personnes baptisées, mais qui n'ont pas vécu leur foi ». Il a prié, faisant notamment allusion à la prostitution organisée, pour que « disparaisse à jamais le fléau de l'esclavage, ainsi que ses séquelles ».

« Des hommes, des femmes et des enfants noirs ont été amenés sur ce sol étroit, arrachés à leur terre, séparés de leurs proches pour être vendus comme des marchandises. Ils venaient de tous pays et, enchaînés, partant vers d'autres cieux, ils gardaient comme dernière image de l'Afrique natale, la masse du rocher basaltique de Gorée », a rappelé le Pape.

Gorée reste le symbole du trafic des esclaves. Durant deux cents ans, quelque 600.000 esclaves y transitaient. Un nombre relativement restreint en regard des 12 millions d'esclaves qui furent transportés vers l'Amérique ; mais l'île demeure dans la mémoire et dans le cœur de toute la diaspora noire. On peut toujours voir dans la « maison des esclaves », que le Pape a visitée, les cellules où les esclaves étaient détenus avant le grand voyage auquel beaucoup ne survivaient pas. La « maison des esclaves » est aujourd'hui un musée protégé par l'UNESCO qui l'a inscrit au « patrimoine culturel de l'humanité ». Le Souverain Pontife a exprimé sa vive émotion « que l'on ressent dans un lieu comme celui-ci, profondément marqué par les incohérences du cœur humain, théâtre d'un éternel combat entre la lumière et les ténèbres ».

« Comment oublier, a-t-il poursuivi, les énormes souffrances infligées au mépris des droits humains les plus élémentaires,

aux populations déportées du continent africain ? Le Pape a alors invité au pardon : « Il convient que soit confessé en toute vérité et humilité ce péché de l'homme contre l'homme, ce péché de l'homme contre Dieu ». Dans ce sanctuaire africain de la couleur noire, nous implorons le pardon du ciel. Nous prions pour qu'à l'avenir, les disciples du Christ se montrent pleinement fidèles à l'observance du commandement de l'amour fraternel ».

Un fléau qui perdure

Le Pape a prié encore pour que les hommes « ne soient plus jamais oppresseurs de leurs frères », pour que disparaissent à jamais « le fléau de l'esclavage », qui perdure sous des formes nouvelles, souvent insidieuses, comme la prostitution organisée qui profite honteusement de la misère des populations du Tiers monde. « En cet ère de changements cruciaux, a-t-il constaté, l'Afrique d'aujourd'hui souffre durement de la ponction des forces vives exercée jadis sur elle. Ses ressources ont été affaiblies pour longtemps dans certaines de ses régions. Aussi l'aide dont elle ressent le besoin pressant lui est-elle justement due ». Le Pape a également mis en rapport cette oppression avec celle qui persiste sur le continent africain : « De récents événements douloureux de ce continent même, n'invitent-ils pas à rester vigilants et à poursuivre la longue et laborieuse conversion du cœur ? »

Le Pape Jean-Paul II se rendra une deuxième fois en Afrique cette année au mois de juin en Angola et à Sao Tomé et principe.

B. Sananyin

DE QUOI DORMIR DEBOUT

(Suite de la page 2)

— Société Aiglon de M. Kagnassy
60 F CFA le kg

— DEVCOT
70 F CFA le kg

D'autres échanges auraient eu lieu à la suite desquels le moins disant, la Société Aiglon, serait devenu le mieux disant toujours avec la même offre, soit 60 F CFA le kg de coton en l'état, Adéossi et Fils ayant révisé son offre à la baisse, 55 F CFA le kg, pendant que DEVCOT n'aurait pas confirmé la sienne.

Voilà les faits : ils appellent de notre part quelques questions, car

si comme le dit l'adage populaire « les affaires sont les affaires », les bonnes ont besoin d'un peu de clarté.

1) — Pourquoi n'a-t-on admis à soumissionner que les « vendeurs agréés », admis du temps de la toute puissance du PRPB et qui constituent, selon certains, de véritables privilèges ?

2) — Pourquoi a-t-on estimé nécessaire de procéder à plusieurs appels d'offres et ensuite à des « échanges » qui ont finalement abouti au retrait de l'un des soumissionnaires, à la révision à la baisse des propositions d'un autre, au silence du troisième, le tout ayant pour résultat de faire du moins-disant du premier et du second appels d'offres le plus-disant final, soit l'adjudicateur de renommée internationale dont la réputation « d'arroseur généreux » n'est plus à faire ?

3) — Y a-t-il eu pressions ou entente entre les soumissionnaires pour faire perdre à la SONAPRA au bas mot 10 francs par kg soit entre 50 millions (pour 5.000 tonnes) et 460 millions (pour 46.000 tonnes) qui constituent le surplus que la SONAPRA ne peut pas usiner ?

Bien d'autres questions viennent naturellement à l'esprit, mais il suffit de répondre sans ambages et sans détour, au nom de la Démocratie et de la Transparence, aux trois qui précèdent pour que nous puissions donner tort à La Fontaine qui dit : « selon que vous serez puissant ou misérable les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ». (Les animaux malades de la peste).

Sirus

L'ETAT ET LA QUESTION DE LANGUE

(Suite de la page 7)

nement plus encore du point de vue linguistique. Certes, ce serait chimérique de viser la suppression des barrières linguistiques et frontalières dans l'immédiat. Mais il est urgent d'associer intimement la langue à notre processus de développement. Commençons d'abord, à l'intérieur de chaque Nation, par promouvoir une langue du terroir qui rassemble tous les fils du pays et qui leur permette d'exprimer leur génie, c'est-à-dire celle de leur peuple, à moins que nous ne soyons déjà prêts pour une politique régionale de langues africaines. De toute manière, si le développement nous tient vraiment à cœur, nous avons tout intérêt à y tendre en nous servant de nos langues. N'oublions pas l'enseignement de la sagesse de notre peuple : « Lorsqu'on a quelque chose sur le cœur, on l'exprime dans sa langue ».

Dieudonné Datonou

Cf. Revue des deux mondes : Pour la langue française, n° 11 (1991) nov., p. 61 ; 120.

LU POUR VOUS

ESPOIR POUR L'AFRIQUE

Tel est le titre du livre que M. Pierre Merlin vient de faire paraître chez « Présence Africaine ».

En présentant son livre, l'auteur se dit conscient de ce que d'excellents ouvrages spécialisés relatifs aux problèmes techniques, économiques et sociaux de l'Afrique Noire ou, plus précisément, de l'Afrique intertropicale ont déjà été publiés par des experts qualifiés, mais n'ont atteint qu'un public limité.

ESPOIR POUR L'AFRIQUE se veut, dès lors, comme « un livre de synthèse, simple et clair, donnant à ses lecteurs une vue d'ensemble cohérente de tous ces problèmes et suggérant pour chacun, non pas la solution, mais une solution ou, au moins, des informations et des idées de nature à faciliter le choix d'une solution ».

Le lecteur peut ne pas être d'accord avec M. Pierre Merlin sur tel ou tel point développé dans le livre. Mais force est de reconnaître avec M. Jacques Delors, Président de la Commission des Communautés Européennes qui a préfacé l'ouvrage, que tout au long de son livre, M. Pierre Merlin « nous place toujours en situation de responsabilité ». C'est aussi pourquoi les raisons pour l'Afrique d'espérer sont plus fortes que les causes d'inquiétudes et de tristesse.

Dans ESPOIR POUR L'AFRIQUE, on découvre ce qu'a osé « un non Africain, un Français, un Ingénieur Général des Ponts et Chaussées, un « homme d'action et non d'écriture », « un homme de terrain qui parle de ce qu'il a vu, entendu et senti, avec toute la passion que peuvent donner cinquante ans de contacts humains et d'amitié avec les Africains ».

La Rédaction

REPONSE AU JEU LES MOTS CROISES de la page 5

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	e	c	h	e	v	e	l	e	e
II	s	a	i	n	o	i	n	t	o
III	p	r	a	f	a	n	i	e	r
IV	e	g	a	l	i	s	e	e	o
V	r	a	g	e	r	a	v	o	n
VI	a	i	e	r	a	i	g	u	e
VII	n	s	m	i	s	e	r	e	r
VIII	t	o	r	i	l	r	e	e	r
IX	o	n	e	r	e	u	s	e	u
X	s	o	e	u	r	s	t	e	

AMIS LECTEURS, AVEZ-VOUS JETE UN
COUP D'OEIL SUR LA DATE D'ECHEANCE
DE VOTRE ABONNEMENT ?

LA CROIX DU BENIN

Rédaction et Abonnements
« LA CROIX DU BENIN »
B. P. 105 - Tél. 32-11-19

Compte :
C. C. P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHELEMY
CAKPO ASSOGBA

Dépôt légal n° 723
Tirage : 6.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Soutien : 4000 à 6000 F CFA (80 à 120 FF)
Abonnement de Bienfaiteur : 6000 à 8000 F CFA (120 à 160 FF)
Abonnement d'Amis : 8000 F CFA et plus (160 FF et plus)
Changement d'adresse : 100 F CFA

	Ordinaire	Avion
- Bénin	2400 F CFA	
- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger,		
Mauritanie, Sénégal, Togo	2500 F CFA	3400 F CFA
- Gabon, Tchad, Congo (Brazza),		
Cameroun, R. C. A.	2500 F CFA	3600 F CFA
- France	50 FF	88,40 FF
- Nigeria, Camélie, Ghana, Libéria,		
Sierra Leone	3200 F CFA	4200 F CFA
- Kinshasa (Zaire)	3200 F CFA	6000 F CFA
- Kenya, Angola, Ouganda, Tanzanie	3200 F CFA	7000 F CFA
- Europe (moins la France)	5200 F CFA	5100 F CFA
- Amérique (Nord - Centrale - Sud)	5200 F CFA	7000 F CFA

IMPRIMERIE NOTRE-DAME TEL. 32-12-07 COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS...

PROLIFERATION NUCLEAIRE LES NOUVELLES MENACES

Fin janvier 1992, à New-York, le Conseil de sécurité des Nations unies, pour la première fois depuis sa création, se réunissait au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement : à l'ordre du jour, le danger de prolifération et le contrôle de l'arme nucléaire. Un sujet qui préoccupe au plus haut point les responsables politiques, aussi bien en raison de l'éclatement de l'URSS qu'à cause de la volonté (affichée ou non) de certains pays du Tiers monde de mener à bien des programmes nucléaires militaires.

La guerre du Golfe a permis de se rendre compte que l'Irak était sur le point de produire sa première bombe atomique d'une puissance équivalente à celle d'Hiroshima. En avril 1991, l'Algérie se lançait dans l'aventure avec son complexe d'Ain-Oussera, construit avec l'aide de la Chine. Le 26 janvier dernier, le « Sunday Times » annonçait que l'Iran recrutait d'anciens scientifiques soviétiques spécialistes du nucléaire et, au même moment, le secrétaire général de l'Onu, Manfred Woerner, indiquait au magazine allemand « Bunte » que des experts soviétiques avaient déjà été recrutés par des pays cherchant à accéder à la puissance nucléaire. Et ne vivons pas dans l'ancienne Union soviétique, le président du Kazakhstan, M. Nazarbaïev, s'oppose à toute restitution à la Russie des armements nucléaires stratégiques basés sur le territoire de sa République ? La dislocation du bloc soviétique a ouvert la boîte de Pandore.

En fait, on estime actuellement qu'une trentaine d'Etats disposent désormais de la technologie nécessaire à la production de l'arme nucléaire. Leurs connaissances proviennent de la documentation adéquate existant en Occident, des étudiants stagiaires en Europe et de l'assistance de spécialistes étrangers. Tous ces pays n'ont cependant pas l'intention de se munir de l'arme atomique et à peine une quinzaine d'entre eux seraient capables, d'ici la fin du siècle, de disposer des missiles nécessaires au lancement de ces armes. Or, c'est le couple formé par la charge nucléaire et le vecteur qui constitue l'équation de l'Apocalypse.

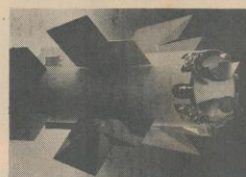
Ces restrictions étant faites, il n'en demeure pas moins que la menace d'une prochaine dissémination nucléaire est bien réelle. Peut-on enrayer l'évolution qui s'annonce vers une dangereuse prolifération ?

LES ETAPES DE LA DISSEMINATION

Au début de l'ère nucléaire, les Etats-Unis pensèrent qu'ils resteraient seuls à disposer de l'arme absolue, mais les Soviétiques s'en sont dotés dès 1949, mettant fin au monopole américain. Les deux superpuissances formèrent alors le cartel du nucléaire, chacune cherchant à asseoir sa supériorité, soit qualitative, soit quantitative. De part et d'autre, on se lançait dans une course effrénée aux armements qui eut pour résultat d'endetter les Etats-Unis comme jamais ils ne le furent et d'endormir totalement l'économie soviétique.

En dépit de leur concurrence absurde, les deux Grands cherchaient également à protéger leur monopole nucléaire. Leur ascendant sur leurs alliés en dépendait. Malgré leurs efforts constants, la Grande-Bretagne, puis la France, firent le nécessaire pour se doter d'un armement nucléaire à la mesure de leurs moyens, mais à la hauteur de l'enjeu qu'elles représentaient pour un agresseur éventuel. Par la suite, sans l'avouer, d'autres pays cédèrent à la tentation atomique : Israël, l'Afrique du Sud, l'Inde stimulant du même coup l'ardeur des Etats voisins : le Pakistan, l'Irak, la Libye.

Pour éviter que le monde ne s'engage dans une telle spirale, les Etats-Unis avaient présenté, en 1946, le plan Baruch aux termes duquel la technologie américaine en matière nucléaire serait confiée à une autorité internationale qui mettrait au point ses applications pacifiques et interdirait son utilisation à des fins militaires. Moscou rejeta cette offre, soupçonnant Washington de vouloir conserver ses prérogatives nucléaires. Aujourd'hui encore, il est difficile de savoir quelle part de duplicité entachait ou non l'initiative américaine : ce qui est sûr, c'est que son rejet par l'URSS avait alors ouvert les portes à la dissémination nucléaire.



Mica, missile tout temps, tout secteur. Deux autodirecteurs interchangeable et panachables. Electromagnétique actif, infrarouge à imagerie. Conçu pour le tir en ambiance de guerre électronique.

La fabrication de l'arme atomique étant fondée sur des concepts de physique théorique connus de tous les savants, le personnel scientifique capable de maîtriser ce processus augmentant d'année en année, il suffisait dès lors aux pays en quête de cette arme de se doter des installations et de se procurer en uranium, ce qui était possible en échappant aux contrôles internationaux par une subtile diversité des transactions ainsi qu'en témoigne l'exemple irakien. Nul ne pouvait empêcher ces pays de mener leur politique de constante ambiguïté ne laissant filtrer aucune information essentielle, échappant ainsi aux pressions de l'étranger. La filière civile du nucléaire ouvrait donc la voie au nucléaire militaire dans le plus grand secret. Personne ne pouvait déceler cette dérive et, par le biais de tels truchements, la prolifération nucléaire fit son chemin. On peut, dès lors, s'interroger sur le bien-fondé de l'initiative prise à l'ONU par le président Eisenhower en décembre 1953, lorsqu'il proposa son programme intitulé « Atomes pour la paix » et par lequel il s'engageait à aider les autres pays à se doter d'énergie nucléaire dès lors que ceux-ci renonceraient à utiliser cette technologie à des fins militaires. N'était-ce pas faire preuve de beaucoup de naïveté ?

Cette situation particulièrement difficile à contrôler a encore été aggravée par l'implosion de l'empire soviétique. Les accords Bush-Gorbatchev sur la suppression des systèmes nucléaires tactiques en Europe doivent conduire à l'élimination de dizaines de milliers de charges atomiques. Les Etats-Unis sont en mesure de réaliser cette opération, mais aucunement la Russie qui se trouve de plus en plus prise avec les réticences des Républiques concurrentes de l'ex-URSS.

La Russie, en tout cas, en réduisant de 80 % ses capacités nucléaires, crée, parmi ses spécialistes, des candidats à l'émigra-

tion. Le pays vit une période de fracture et ses experts en supportent l'inconvénient avec la tentation, sinon de s'exiler, du moins d'échanger avec les pays qui les solliciteraient des informations, voire d'organiser des filières clandestines.

LE CONTROLE DES ARMEMENTS

La communauté internationale est bien consciente que l'accroissement du nombre des Etats pourvus d'armes nucléaires augmente les risques de conflits majeurs. Or, aucun contrôle des armements ne peut efficacement limiter ce risque sans un programme solide sur la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Dans ce but, fut créée, en 1957, l'Agence internationale de l'énergie atomique, AIEA dont le siège est à Vienne. Celle-ci a deux objectifs : promouvoir les applications pacifiques de l'énergie nucléaire et imposer des garanties, exercer une surveillance, afin que ces technologies ne soient pas détournées à des fins militaires. L'exemple irakien a prouvé que l'efficacité de l'Agence dépendait en définitive du bon vouloir des Etats.

Cette difficulté est rapidement apparue, de sorte qu'en 1961, l'Irlande suggéra aux Nations unies de faire signer par ses membres un traité international de non-prolifération (TNP). Il fut établi en 1968 et entra en vigueur en 1970. Les signataires s'engageaient à ne pas aider de nouveaux pays à disposer de l'arme nucléaire, ceux qui en étaient dépourvus s'engageant à ne pas la produire. Tous acceptaient de placer leurs installations nucléaires sous le régime des garanties internationales et de les ouvrir aux inspections de l'AIEA.

Le dispositif ainsi mis en place devait vite apparaître fragile étant donnée la diffusion des technologies nucléaires au cours des années 70. L'essai nucléaire réalisé par l'Inde en 1974 prouva à quel point le régime existant restait insuffisant.

Les Etats-Unis engagèrent alors des discussions avec les principaux fournisseurs de matériel ou de techniques nucléaires en vue de durcir les règles et les procédures relatives à l'exportation de ces composants. L'Union soviétique, les pays européens et le Japon participèrent à ces négociations qui aboutirent, en 1977, à resserrer les normes régissant les transferts de technologie. Simultanément, certains pays formant un ensemble régional se concertaient pour interdire dans leur zone toute arme nucléaire : ce fut le traité de Tlatelolco, signé au Mexique en 1967, bannissant totalement la présence d'engins nucléaires en Amérique latine.

Les Non-alignés se sont également préoccupés de la question. Lors de leur sommet, en septembre 1989 à Belgrade, ils n'ont pas seulement abandonné leur traditionnel dogmatisme anti-occidental, ils ont abordé le thème de la sécurité mondiale de manière fort pragmatique. Cette obsession de la sécurité révèle chez les Non-alignés une hantise de la guerre nucléaire. D'où toute une série de revendications qu'on peut résumer ainsi : interdiction totale des essais nucléaires, renforcement du traité de non-prolifération, obligation faite aux puissances nucléaires d'assurer la protection des Etats ne disposant que d'armes conventionnelles dès lors qu'ils seraient soumis à un chantage nucléaire, enfin et surtout création de zones dénucléarisées à l'instar de

celle établie par le traité de Tlatelolco, initiative suivie en 1985 par les pays du Pacifique sud avec l'accord de Rarotonga.

Dans leur démarche, un grand nombre de pays du Tiers monde ont ainsi rejoint, avec des motivations différentes, les exigences de Washington et Moscou. A l'approche de la dernière décennie du xxème siècle, cette convergence entre les préoccupations des uns et des autres pouvait paraître de nature à favoriser un consensus général, chacun s'engageant à respecter les règles de bonne conduite en matière de dissémination nucléaire. Cette évolution tant espérée aura été remise en cause par l'éclatement de l'Union soviétique.

Les différentes Républiques de l'ex-URSS où sont basées des armes nucléaires, tactiques ou stratégiques, n'entendent pas les remettre spontanément aux mains de Moscou, soit qu'elles veuillent les conserver pour leur propre sécurité, soit qu'elles les considèrent comme une monnaie d'échanges dans de futures tractations. A cela s'ajoutent les difficultés qu'aura la Russie à détruire les charges tactiques en sa possession comme elle s'y est engagée par les accords Bush-Gorbatchev. Pour aider Moscou dans cette entreprise, le Congrès américain a voté un crédit de 400 millions de dollars, mais l'argent ne résoud pas tout. De plus, est survenu le problème posé par la mise en disponibilité des chercheurs et spécialistes. L'Allemagne a suggéré de créer un centre international qui emploierait ces savants atomistes. Le 17 février 1992, l'Allemagne, la Russie et les Etats-Unis ont concrétisé cette idée de sorte que les spécialistes de l'ancienne Union soviétique pourront travailler à Moscou à la reconversion des industries militaires et à l'élimination des produits nucléaires avant de se consacrer entièrement à la recherche civile. L'entreprise est digne d'intérêt sans que son efficacité puisse être considérée comme absolue.

On ne peut, en effet, oublier qu'existent des pôles d'intérêt pour les activités de savants atomistes : la Corée du nord, par exemple, qui cherche notoirement à se doter de l'arme nucléaire, l'Iran, la Libye, etc. En revanche, dans des zones où la tension internationale a diminué au cours de ces derniers temps, la demande est devenue moins pressante : c'est le cas de l'Afrique du Sud, du Brésil comme de l'Argentine.

LA PROLIFERATION EST-ELLE INEVITABLE ?

La question qui subsiste est celle-ci : comment peut-on empêcher la diffusion du nucléaire militaire à une époque où il est relativement aisé de passer du civil au militaire en ce domaine ? Poursuivre un programme de fabrication d'ogives et de missiles nucléaires est une affaire dont le coût est fort élevé. Alors pour quelles raisons certains pays se lancent-ils dans l'aventure ? Les réponses sont multiples et la situation géostratégique prévaut dans la plupart des cas mais la fierté d'entrer dans le club nucléaire en bénéficiant de ses avantages diplomatiques anime bien souvent les dirigeants.

En fait, les considérations politiques sont généralement plus fortes que les seules motivations militaires car on n'a pas recours à l'arme nucléaire (ou chimique) avec désinvolture. L'attrait qu'elle exerce provient du fait qu'en dépit de son prix, nombreux sont ceux qui pensent qu'elle revient moins cher que la constitution d'une armée dotée de technologies de pointe exigeant des spécialistes difficiles à former et qu'en outre, elle a forcément un pouvoir dissuasif, ce qui reste à prouver.

MFI — Bernard Guillerez

ECONOMIE - DEVELOPPEMENT

PORTS AFRICAINS

ABIDJAN - LOME - COTONOU : LA CONCURRENCE

Abidjan, Lomé, Cotonou. Quelques centaines de kilomètres seulement séparent ces trois ports de l'Ouest-africain. Après une expansion continue au cours des années 60 et 70, ils connaissent, aujourd'hui, la décrue, et sont sous-utilisés. D'où une concurrence acharnée, pour capter le trafic régional, notamment celui des pays voisins dépourvus de littoral.

Comment enrayer la baisse de trafic qui persiste, depuis plusieurs années ? La question préoccupe autant le directeur du port autonome d'Abidjan, que ses deux homologues togolais et béninois. Pour ces trois établissements portuaires, distants de quelques centaines de kilomètres, le temps de la croissance exponentielle semble révolu.

Au cours des décennies 60 et 70, profitant du boom des exportations de matières premières et du flot des importations, ils s'étaient régulièrement développés. En 1951, au moment de son inauguration par François Mitterrand, alors ministre de la France d'Outre-mer, Abidjan n'accueillait qu'un trafic d'environ 700.000 tonnes. En 1960, à l'heure de l'indépendance, il brassait déjà 1,7 million de tonnes. Puis l'expansion s'est accélérée : 5 millions de tonnes en 1970, 9,35 millions dix ans plus tard. En 1989, Abidjan passait, pour la première fois, le cap des 10 millions de tonnes.

De conception plus récente, le port de Cotonou, livré en avril 1965, a connu la même courbe ascendante. De 1965 à 1984, son trafic a été multiplié par deux, pour se situer à quelque 550.000 tonnes de marchandises. Cotonou draine, aujourd'hui, un volume de marchandises évalué à 1,5 million de tonnes. Lomé, le plus récent des trois ports (les travaux de construction se sont achevés en 1968) n'est pas en reste. Dimensionné, à l'origine, pour accueillir un trafic maximum de 400.000 tonnes, il réalisait, dès 1975, 150 % de sa capacité nominale. Un record est atteint en 1980, avec 2,6 millions de tonnes.

RALENTISSEMENT DU COMMERCE EXTERIEUR

C'est que, outre la relative bonne santé des économies nationales, les trois ports se sont répartis les importations des pays de la sous-région, dépourvus de littoral : Niger, Mali et Burkina Faso. De plus, Abidjan, Cotonou et Lomé ont tiré avantage — à des degrés divers — de l'ingénierie des ports nigériens, point de convergence d'un gigantesque flux commercial, mais encombrés et réputés peu sûrs. Autant d'éléments qui ont poussé les gouvernements à étendre les installations portuaires, au prix de lourds investissements. Pour affermir sa position de premier port ouest-africain, Abidjan s'est doté d'impressionnantes infrastructures, de terminaux spécialisés, d'une zone franchisée. En 1979, les autorités béninoises

se engageaient les travaux d'agrandissement du port de Cotonou, afin de doubler les capacités portées à 2 millions de tonnes, contre 800.000 auparavant. Coût total de l'investissement : 13,5 milliards de francs CFA. Quant à Lomé, il a connu trois phases d'extension, en une décennie.

Seulement, voilà : le bel optimisme du début des années 80 a fait place à la morosité. Le commerce extérieur de tous les pays de la région connaît un net ralentissement. Naguère ivre de son pétrole, et lancé dans une politique de grands travaux et d'importations tous azimuts, le Nigeria a modéré son appétit. Le géant de la sous-région a également, sous l'injonction de ses partenaires

pour les acheminer vers Cotonou par voie terrestre, ni d'accoster à Abidjan pour rejoindre Ouagadougou par chemin de fer et route.

Le trafic des pays enclavés, qui ne constituait qu'un appoint pour les trois ports voisins, est devenu l'un des enjeux d'une sourde rivalité. C'est à qui offrira aux armateurs et aux opérateurs, les services les plus complets, les plus rapides et les moins chers. Abidjan, qui a l'avantage de la taille et du prestige, veut, sinon augmenter, du moins maintenir sa part de marché. Aussi, les autorités portuaires font-elles, depuis deux ans, la chasse aux surcoûts. « Les problèmes que connaît le port autonome d'Abidjan, reconnaît Djédjé Gnaka, un des responsables commerciaux de l'établissement, ont pour noms surcoûts, tracasseries administratives, environnement économique ».

TVA, taxe de prestation de service, contrôles douaniers tatillons ont détourné certains navires vers Lomé. Par exemple, nombre d'opéra-

lement, du passage des marchandises du Niger, auquel il est relié par un réseau de chemin de fer géré en commun. Dans une moindre mesure, Cotonou est également une voie d'accès pour des marchandises du Burkina et du Mali. Avec la fin des années de croissance portuaire quasi automatique, les autorités béninoises se sont rendues compte que les opérateurs leur préféraient, de plus en plus, les ports voisins. Principale cause de ces défections : les services de transit et de consignation. Assurés par des sociétés monopolistiques appartenant à l'Etat ou à des privés nationaux, ils ne sont pas assez fiables.

Autres griefs retenus par les armateurs : la corruption et la surtarification. « Les sociétés locales ne bénéficient pas du savoir-faire des multinationales du transport maritime installées dans les ports de Lomé et d'Abidjan », confesse un ancien ministre béninois. Depuis 1986, le secteur du transport maritime s'est libéralisé, mais le problème de la surtaxation reste posé, et fait l'affaire du port de Lomé. A tel point que, même des importateurs béninois préfèrent faire débarquer leurs livraisons au Togo, quitte à les transférer au Bénin par la route. « L'idée de la cherté du port de Cotonou est un exutoire pour les opérateurs économiques qui utilisent la voie togolaise pour masquer leur gain, grâce à la fraude, toujours possible le long de la frontière-pas-solre », rétorque, à ce propos, la direction du port de Cotonou. Il n'empêche : la qualité de service et la sécurité sont devenues des leitmotivs. L'esprit de compétitivité entre dans les mœurs...

De là à considérer Lomé comme gagnante de ce match triangulaire, il y a un pas à ne pas franchir. S'il est vrai que le port togolais a partiellement bénéficié des trafics détournés d'Abidjan (pour cause de cherté), et de Cotonou (pour cause d'inefficacité), Lomé n'est pas pour autant exempt de tout reproche. Sa zone de transit est loin d'égaliser celle d'Abidjan, le marché intérieur est étroit, ce qui incite certains grands opérateurs à débarquer à Abidjan, Cotonou et Lagos, pour répartir, ensuite, leurs stocks dans la sous-région. Par ailleurs, l'existence d'accords durables comme ceux liant le Bénin et le Niger au sein de l'Organisation commune Bénin-Niger (OCBN) limite la portée des opérateurs de charme déployés par les Togolais. Enfin, les événements politiques qui agitent ce pays, depuis plusieurs mois, ont contribué à ternir l'image de « stabilité », qu'à tort ou à raison, les opérateurs internationaux s'en faisaient.

Yves Aoulou



internationaux, rationalisé ses infrastructures portuaires. Les Etats enclavés — Niger, Burkina Faso et Mali —, encore plus fragiles, ont aussi donné un coup de frein à leurs importations. Le contre-coup est douloureux pour les trois ports francophones, qui se retrouvent, pratiquement, en surcapacité. Le trafic de marchandises du port d'Abidjan est à nouveau passé sous la barre des 10 millions de tonnes. Alors qu'en 1978, plus de 6000 navires avaient mouillé dans le port d'Abidjan, on n'en avait comptabilisé qu'un peu plus de 4000 en 1988. Lomé et Cotonou connaissent les mêmes difficultés, se contentant d'une évolution en dents de scie. Alors même qu'il leur faut amortir les investissements consentis au cours de ces dernières années. Plus que jamais, la concurrence fait rage entre les trois ports voisins. Ce dont jouent volontiers armateurs et opérateurs économiques. En effet, compte tenu de la proximité de ces pays, il n'est guère difficile de débarquer des marchandises à Lomé

teurs ne supportent pas les 25 à 30 contrôles douaniers que subissent les convois de marchandises, entre Abidjan et la frontière burkinabé. C'est ainsi qu'entre 1980 et 1990, la part du port autonome d'Abidjan, dans l'acheminement du commerce extérieur malien, est passé de 60 à 38 %. A la même période, la part du trafic burkinabé est tombée de 91 à 54 %. Les considérations politiques, il est vrai, n'ont pas toujours été absentes de ces évolutions. Du temps de Thomas Sankara, notamment, le port d'Abidjan a, dans une certaine mesure, pâti des relations tendues entre les gouvernements ivoirien et burkinabé. Pour enrayer la concurrence de ses voisins, Abidjan mise surtout sur sa zone franche portuaire (la plus vaste de la sous-région, exception faite du Nigeria), ainsi que sur la qualité de ses infrastructures ferroviaires.

CORRUPTION ET SURTARIFICATION

Moins armé, Cotonou affûte aussi ses atouts. Il bénéficie, essentiel-

ET VOTRE REABONNEMENT ?